



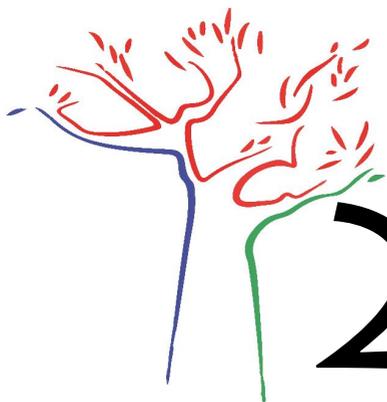
REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitilavana • Tanindrazana • Fandrosoana



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE MADAGASCAR - FRANCE



2^{EMES} ASSISES DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS MALAGASY ET FRANÇAISES

Antananarivo

05-06-07 mars 2018



s o m m a i r e

ÉDITORIAL

- 04-05 ■ Editorial de M. le Premier Ministre malgache, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation
- 06-07 ■ Editorial M. le Ministre des Affaires Etrangères malgache
- 08-09 ■ Editorial de Mme l'Ambassadeur de France à Madagascar
- 10-11 ■ Éditorial de la Mme la Présidente du groupe-pays Madagascar, Isabelle Boudineau, Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine

ASSISES

- 12-19 ■ Programme des Assises
- 20-21 ■ Présentation des Cafés thématiques
- 22-27 ■ Présentation des Ateliers

COOPÉRATION FRANCO-MALGACHE

- 28-29 ■ Note de contexte des Assises et de la coopération décentralisée à Madagascar
- 30-31 ■ La coopération décentralisée française à Madagascar 2016, en chiffres
- 32 ■ Carte de la coopération décentralisée
- 34-45 ■ Quelques exemples de coopération franco-malgache

ORGANISATEURS ET PARTENAIRES

- 46-47 ■ Acteurs institutionnels France
- 48-50 ■ Acteurs institutionnels Madagascar
- 51-54 ■ Association de collectivités à Madagascar
- 55-56 ■ Association de collectivités en France
- 57-61 ■ La France à Madagascar

Lundi 05 mars 2018	
Matin 10h - 14h	Table d'accueil et distribution des badges participants
Après-midi 14h - 17h	Cérémonie d'ouverture officielle
Soirée à l'Alliance France d'Antananarivo 19h - 22h	Soirée de la coopération décentralisée
Mardi 06 mars 2018	
Matinée 9h - 10h15	Ateliers simultanés 1 ^{ère} partie
10h15h - 10h45	Pause-café et cafés thématiques
10h45 - 12h	Ateliers simultanés 2 ^{ème} partie
Midi 12h - 14h	Déjeuner au Carlton
Après-midi 14h - 15h15	Ateliers simultanés 1 ^{ère} partie
Pause-café 15h15 - 15h45	Pause-café et café thématiques
15h45 - 17h	Ateliers simultanés 2 ^{ème} partie
Mercredi 07 mars 2018	
Matinée 9h - 10h15	Ateliers en plénière 1 ^{ère} partie
10h15h - 10h45	Pause-café et café thématiques
10h45 - 12h	Ateliers simultanés 2 ^{ème} partie
Midi 12h - 14h	Déjeuner au Carlton
Après-midi 14h - 15h	Restitution des ateliers
15h - 17h	Cérémonie de clôture
17 - 18h	Cocktail de clôture au Carlton
Soirée 19h30 - 22h	Réception à la Résidence de France offerte par Son Excellence Madame l'Ambassadeur



Mot de M. Olivier Solonandrasana MAHAFALY,

Premier Ministre malagasy,
Ministre de l'Intérieur et de la
Décentralisation

Le processus de la décentralisation, à Madagascar, se poursuit avec un levier fort qu'est la coopération décentralisée.

Il est indéniable que les acquis, en termes d'outils, de bonnes pratiques et de stratégies développées dans les 245 Projets développés dans les collaborations de territoires à territoires à Madagascar, dans un vaste champ d'activité : développement rural, urbain, économique, eau et assainissement, tourisme, appui institutionnel, etc... ; en moyenne 7 millions d'€ d'apport / an ; sont des connaissances cruciales pour renforcer les aspects de bonne gouvernance locale pour un développement local et durable à Madagascar.

Nous sommes disposés et pour capitaliser et diffuser auprès de toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées de Madagascar ces bonnes expériences et souhaiterions, lors de ces Assises, un renforcement et voir une multiplication des accords entre les collectivités françaises avec celles malagasy, dans un esprit gagnant-gagnant.

Ceci étant, nous vous invitons à vous associer, pleinement, dans la mise en œuvre prochainement, en novembre 2017, du Programme d'Appui au Développement Local (PADL), qui s'est appuyé sur la Stratégie Nationale de Développement Local marquant l'engagement de l'État à fournir les conditions nécessaires pour atteindre son objectif : « développement participatif, équilibré et harmonieux du territoire ».

Elle constitue le cadre de référence pour mobiliser les dynamismes et les potentiels de tous les acteurs impliqués dans le développement local afin qu'ils réalisent une action concertée et cohérente.

Nos vifs souhaits sont d'agir localement en pensant globalement car « vivre ensemble » sur cette planète Terre, est une réalité que nous avons vécue et que nous vivrons pour toujours.

Nous félicitons les Acteurs étatiques et les Elus des Collectivités françaises, pour la confiance, la mutualisation des ressources avec les CTD malagasy, pour les réalisations conjointes depuis et encourageons les futurs accords entre territoires.





Mot de M. Henry
RABARY-NJAKA,

Ministre des Affaires Etrangères
malagasy

Si historiquement, il est possible de faire remonter la décentralisation à l'époque précoloniale comme l'a démontré Ousmane Sy en traduisant le terme décentralisation par « le retour de l'administration à la maison », force est de constater que la période coloniale puis les indépendances qui ont suivi ont été dans le sens d'une centralisation des pouvoirs dans les mains de l'Etat. De fait, la plupart des processus de décentralisation sont nés ou se sont accélérés sur le continent à la charnière des années 80 / 90.

En ce qui concerne les relations entre les collectivités territoriales de Madagascar et de la France, elles sont anciennes. Dès l'indépendance de Madagascar, les jumelages portant sur des échanges culturels ont foisonné - notons en 1961 celui entre les communes de Saint-Étienne (région Rhône-Alpes) et Toamasina (région Atsinanana) - tandis qu'aujourd'hui, les accords de coopération décentralisée couvrent un large champ d'activités.

Au début des années 1990, la région Île-de-France engagea un partenariat avec la CUA d'Antananarivo. Ce partenariat a abouti à la création de l'Institut des Métiers de la Ville (IMV), antenne de la région IDF. La coopération régionale, en zone Océan Indien, n'est pas en reste, ainsi à titre d'exemple la coopération entre la commune de Saint-Denis avec Antsiranana.

C'est certainement au début des années 2000 que se développent les accords de partenariats entre collectivités françaises et malgasy. Fédérant l'ensemble de ces acteurs, les Assises de la coopération décentralisée franco-malgache de 2006, ont permis de réunir l'ensemble des partenaires de coopération décentralisée aux côtés des institutions représentatives des collectivités territoriales franco-malgaches (Associations des régions, des départements, des maires; Sénats).

Une nouvelle donne est apparue lors de l'élection démocratique, libre et transparente de Président de la République de Madagascar Hery RAJAONARIMAMPIANINA en décembre 2013. En effet, l'agenda pour le développement durable s'est trouvé au cœur de l'ensemble des politiques engagées par le Gouvernement de Madagascar incluant la politique de la décentralisation et celle de la politique extérieure du Président élu basé sur un partenariat d'égal à égal.

Les discussions pour l'élaboration des ODD se sont déroulées dans le cadre de plusieurs instances, dont celles du Groupe de Travail Ouvert (GTO) de l'Assemblée

générale des Nations Unies impliquant plus de 70 Etats. Dès 2013, la reconnaissance des collectivités régionales comme sphère spécifique de gouvernance et comme acteurs clés du renforcement du développement est devenue une évidence, en raison de leurs capacités à faire face aux défis mondiaux et locaux grâce à des solutions innovantes.

Du 05 au 07 mars 2018 aura lieu à Antananarivo, sous ces différentes bannières, la deuxième édition des Assises de la Coopération internationale des Collectivités Malagasy et Françaises qui rassemblera des élus, représentants de l'Etat, ONG et opérateurs économiques français et malagasy. Elles seront l'occasion pour tous ces acteurs de se rencontrer et d'échanger, de créer de nouveaux liens et d'envisager ensemble les grandes orientations pour la coopération décentralisée franco-malgache. Ces 2ème assises rentrent aussi dans cette logique de coopération et de discussion au titre de la « localisation de l'Agenda Post-2015 ».

L'histoire du dialogue territorial entre collectivités françaises et malgaches 'est donc avant tout l'histoire de relations humaines et d'échanges interculturels qui contribuent à leur ouverture sur le monde. C'est aussi une histoire longue, faite de partenariats à échelle variable, riche de ses réussites.

Le Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et le Ministère des Affaires Etrangères travaillent en synergie pour offrir aux collectivités territoriales malagasy et françaises un appui renouvelé afin qu'elles poussent encore plus loin leurs coopérations. Les Gouvernements doivent appuyer les Collectivités qui aspirent à adhérer à des initiatives internationales.

Elles doivent pouvoir compter sur les réseaux diplomatiques de leurs pays respectifs pour relayer leurs projets. L'engagement du Gouvernement de Madagascar par le biais du Ministère des Affaires Etrangères est de soutenir par les moyens à sa disposition les initiatives des collectivités territoriales à l'échelle internationale, afin qu'elles trouvent les relais de leurs croissances.

Je tiens sincèrement à souhaiter aux collectivités malagasy et françaises, à tous les participants à ces assises, une pleine réussite et tout le succès mérité pour cet événement. Je tiens particulièrement à réitérer mes encouragements aux efforts conjoints menés en vue d'atteindre les objectifs communs.





Mot de Mme VOULAND-ANEINI,

#

Ambassadeur de France à
Madagascar





Mot d'Isabelle BOUDINEAU,

Présidente du groupe-
pays Madagascar et Vice-
Présidente de la Région
Nouvelle-Aquitaine

Les relations franco-malgaches sont anciennes et empreintes d'une histoire commune. Les relations de coopération décentralisée entre des collectivités françaises et malgaches ont connu un fort développement dans les années 90, atteignant jusqu'à une trentaine de partenariats.

Le groupe-pays créé en juin 2005, a été largement impulsé par l'implication forte des régions, encadrées par l'Association des Régions de France. Encouragé par une organisation administrative en 22 régions de part et d'autre, le leitmotiv d'une coopération en miroir de région à région n'a pu être atteint. Instance fédérant tous les niveaux de collectivités, le groupe est devenu, au gré des crises, un lieu d'échange et de soutien aux évolutions de la coopération en fonction des besoins.

Depuis les premières assises de 2006, les thématiques de coopération se sont concentrées autour du processus de décentralisation, du suivi de la situation institutionnelle et des réflexions autour de la sécurisation foncière, le tourisme responsable, l'eau et l'assainissement, la formation professionnelle agricole ou encore la culture comme vecteur de développement.

Ces dernières années, l'implication de la communauté internationale à Madagascar a remodelé la place des autorités locales. La possibilité de se doter d'un représentant de la coopération décentralisée et de l'intégrer dans certains groupes de discussion inter-bailleurs avait alors été évoquée en 2015.

L'Ambassade a joué un rôle essentiel par son implication dans l'organisation récurrente des « ateliers de la

coopération décentralisée» qui ont permis d'aborder, avec les acteurs locaux, des sujets d'actualité tels que la mobilisation des ressources financières et de la fiscalité locale, l'intercommunalité, l'appui à la maîtrise d'ouvrage et le développement économique régional.

Avec la MEAE, CUF s'est attachée à intégrer la coopération malgache aux enjeux de l'ensemble de la sous-région, par soucis de cohérence, d'efficacité et de bon sens. Ainsi, des axes prioritaires, constituant une stratégie nationale, se sont imposés comme la formation professionnelle agricole et les questions de développement urbain et rural (réunion en 2012 et 2013).

Aujourd'hui, la complémentarité avec la coopération régionale sera recherchée ; d'autant que Cités Unies France s'est fortement impliquée pour la tenue des Premières rencontres de la coopération des collectivités françaises de l'océan Indien, en décembre 2014, à la Réunion.

Dans un contexte d'élections et de réforme achevé, nul ne doute que ces Deuxièmes Assises de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales malagasy et françaises seront une occasion unique de dresser un point d'étape et constitueront une base solide de connaissances utiles aux élus et techniciens des relations internationales.

Notre relation avec Madagascar s'inscrit également aujourd'hui dans le contexte des grands enjeux internationaux, dont la réflexion globale implique de plus en plus les autorités locales. Il revient ainsi aux acteurs de la coopération d'ouvrir leurs projets pour intégrer de manière opportune l'ensemble des acteurs concernés, mais aussi de travailler le caractère réciproque et collaboratif des projets.

Plus de dix ans après les premières Assises, Cités Unies France a maintenu l'animation de son groupe-pays et souhaite renouveler autour de l'ensemble des acteurs associatifs, institutionnels et de la société civile français et malgache, sa volonté d'accompagner une coopération fructueuse, en favorisant le dialogue et le partage avec les autorités locales malgaches.



CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

CARLTON



LUNDI **05**
MARS 2018

14H30

CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

Ouverture par son Excellence Monsieur le Président de la République de Madagascar

Deux élus français :

- Représentante de la Nouvelle Aquitaine, Présidente du groupe-pays de Cités Unies France
- Représentant de la région Ile de France

Deux élus malagasy : #

Représentant de l'Etat Français
Représentant de l'Etat Malagasy

Diffusion du film documentaire sur la coopération décentralisée à Madagascar

Concert par la Compagnie Zolobé

COCKTAIL

SOIRÉE D'INAUGURATION

ALLIANCE FRANÇAISE D'ANTANANARIVO



LUNDI **05**
MARS 2018

19H30

Entrée libre

SOIRÉE D'INAUGURATION

DIALOGUE AUTOUR DE L'ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS ?

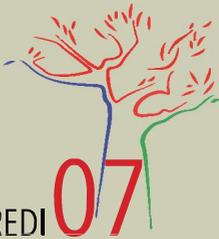
Pourquoi un plaidoyer en faveur de l'action internationale des collectivités ?

Comment mobiliser élus et acteurs du développement local à s'engager à l'international dans des projets de coopération décentralisée ?

Spectacle de la Compagnie Zolobé
et d'un pot de l'amitié



ATELIER 1 : JEUNESSE ET MOBILITE



MERCREDI 07
MARS 2018

ATELIERS SIMULTANES MATIN
9h00 - 12H00

Présidence : Conseil départemental du Finistère -
Commune urbaine de Diego Suarez

Modérateur : France Volontaires

« L'engagement des jeunes, levier pour l'autonomie des jeunes, le renforcement des partenariats de coopération décentralisée et la dynamisation des territoires ».

Comment les collectivités peuvent-elles accompagner et inclure les jeunes dans le cadre de leurs coopérations décentralisées ?

- Table ronde 1 : L'engagement des jeunes à l'international comme levier pour l'autonomie, le développement personnel et la formation professionnelle (pour les jeunes des 2 territoires)
- Table ronde 2 : La plus-value de l'engagement des jeunes pour dynamiser la coopération décentralisée et les territoires.

ATELIER 2 : GESTION DES RISQUES



ATELIERS SIMULTANES MATIN
9h00 - 12H00

Cet atelier est l'occasion de faire un point général sur l'organisation territoriale des services d'urgence et de santé, notamment dans le contexte de changement climatique qui impacte fortement le territoire. A ce titre, la sous-région est particulièrement concernée, et peut bénéficier d'une optimisation des savoir-faire. La coopération décentralisée est un levier à activer pour le partage de connaissance de territoire à territoire.

Présidence : Conseil départemental de la Réunion
- Maire de la commune urbaine de Morondava

Cafés thématiques pendant les pauses 10h30-11h

DEJEUNER AU CARLTON - 12H00 - 14H00



ATELIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



ATELIERS SIMULTANES APRES-MIDI
14h00 - 17H00

L'atelier a pour but de déterminer le cadre et les méthodologies favorables au développement économique durable d'un territoire, en envisageant des solutions appropriées à chaque échelle de territoire, et d'affiner le rôle des collectivités et des outils pour la conception et la mise en œuvre des projets.

En partant d'exemples de projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée, cet atelier a pour objectifs de définir le rôle des collectivités pour favoriser le développement économique durable d'un territoire, proposer des méthodologies de projet incluant les acteurs socio-économiques et formuler des recommandations.

- Quelle politique publique co-construire avec les acteurs socio-économiques pour développer les territoires ?
- Quelles grandes étapes et phasages clés de cette réussite ?

Présidence : Ville de Saint Etienne - Région
Atsinanana

ATELIER 4 : EAU - ASSAINISSEMENT - DECHETS



MERCREDI 07
MARS 2018

ATELIERS SIMULTANES APRES MIDI
14h00 - 17h00

L'atelier a pour objectifs de présenter le contexte et les enjeux liés aux services d'eau potable, d'assainissement et de gestion des déchets au niveau local à Madagascar, puis de présenter dans quelle mesure la coopération décentralisée peut apporter des réponses à ces enjeux, en cohérence avec les cadres nationaux.

Présidence : Métropole du Grand Lyon - Région Analamanga - Commune Urbaine de Fianarantsoa

Modérateur :

- L'eau, l'assainissement et les déchets : contexte et enjeux pour les collectivités malagasy
- L'action extérieure des collectivités et agences de l'eau française : des modalités d'intervention plurielles et innovantes
- L'appui aux communes malagasy dans la mise en place de services d'eau potable, d'assainissement et de déchets : retours d'expériences de la coopération décentralisée

Cafés thématiques pendant les pauses 16h-16h30



ATELIER 5 : GOUVERNANCE



JEUDI 08
MARS 2018

ATELIER EN PLENIERE MATIN
9h00

L'atelier visera à présenter les apports des projets de coopération décentralisée en renforcement institutionnel et les possibilités d'accompagnement dans la gestion de la gouvernance locale des collectivités.

Présidence : Ville de Mamoudzou – Commune urbaine de Mahajanga

Modérateur : Parfait Randrianitovin, Prodecid

- Service public, fiscalité et redevabilité
- Renforcement institutionnel, de capacités et de compétences

Cafés thématiques pendant les pauses 10h30-11h

CÉRÉMONIE DE CLOTURE

CLOTURE OFFICIELLE



JEUDI 08
MARS 2018

14H00

Présentation des recommandations des Ateliers
thématiques

SIGNATURES OFFICIELLES

CEREMONIE DE CLOTURE OFFICIELLE

Représentant des collectivités françaises et mala-
gasy

Représentant du Ministère français et malagasy

Représentant de l'Etat Français

Représentant de l'Etat Malagasy

Concert de Jaojoby

Cocktail de clôture au Carlton

RECEPTION A LA RESIDENCE DE FRANCE - 19H

PRESENTATION DES

CAFÉS-THÉMATIQUES

Mardi 6 Mars – Matin

CONCOURS DE PLAIDOIRIES POUR LES DROITS DE L'HOMME

Droits de l'Homme, jeunesse, citoyenneté

Animé par : Yes Tafita/ Conseil régional de Normandie

Concours annuel lancé en 2012 proposé aux élèves de classes de troisième, et de lycée, de tous les établissements scolaires de Tamatave. Il sensibilise les jeunes aux droits et à la paix.

Mardi 6 Mars – Matin

TEST D'UN DISPOSITIF INNOVANT D'INSTALLATION DES JEUNES PILOTÉ PAR LES ORGANISATIONS PAYSANNES

Jeune, Insertion, Rural

Animé par : Réseau SOA (syndicat des organisations agricoles) rassemblant 25 organisations paysannes régionales sur 14 régions

Réseau SOA a mis en oeuvre un accompagnement technique pour l'installation des jeunes dans 4 régions (Bongolava, Diana, Menabe et Analamanga). Ce parcours veut être une réponse à l'appui technique des jeunes dans l'insertion en milieu rural malgache.

Mardi 6 Mars – Matin

LE RUGBY COMME VECTEUR D'ÉDUCATION ET D'ÉMANCIPATION POUR LES JEUNES FILLES

éducation - rugby - solidarité internationale

Structure: Terres en Mêlées

Terres en Mêlées développe à Madagascar le 1er Championnat national de rugby scolaire à Mada-

gascar qui a été élu meilleur projet d'éducation par le rugby au monde par World Rugby

Mardi 6 Mars – Matin

L'ASSAINISSEMENT DE L'ACCES AU TRAITEMENT

accès, toilettes hygiéniques, traitement

Animé par l'ONG GRET

L'expérience du réseau Diotontolo pour permettre un accès à des toilettes hygiéniques vidangeables, la mise en place de services de vidanges et de traitement à l'échelle d'un quartier ou d'une commune.

Mardi 6 Mars – Après-midi

LE CBS, UN SERVICE D'ASSAINISSEMENT A DOMICILE COMME SOLUTION URBAINE

Assainissement, service, toilettes, innovation

Animé par : Loowatt

Présentation d'une technologie de toilettes innovante et d'un service de qualité adaptés aux zones urbaines non servit par un réseau. Une autre vue sur l'assainissement à Madagascar avec de réelles solutions pour une amélioration pérenne au service des citoyens, de l'environnement et de la ville.

Mardi 6 Mars – Après-midi

FACILITÉ DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation de l'outil de financement FICOL de l'AFD

Animé par : Agence Française de Développement

L'AFD présentera sa stratégie en matière

d'accompagnement de l'action internationale des collectivités françaises, adoptée le 1er février 2018 par son conseil d'administration. La finalité de cette stratégie est d'accompagner la réalisation des objectifs de développement durable avec des acteurs qui ont l'expérience du terrain, tout en soutenant le rayonnement des territoires français. Un point spécifique sera fait sur les modalités de financement (FICOL – facilité de financement des collectivités territoriales), illustré par des projets cofinancés par l'AFD.

Mardi 6 Mars – Après-midi

COMMERCE ÉQUITABLE

coopératives, filières, certification, développement durable

Animé par : AVSF/ Ethiquable

Développement de valeur ajoutée sur les filières fruits tropicaux, épices, sucre à travers une alliance innovante ONG- Entreprise- Collectivités dans le but de soutenir les familles paysannes de la Côte Est.

Mardi 6 Mars – Après-midi

INTÉGRATION DU GENRE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Développement économique local, genre, femmes et jeunes femmes, autonomisation des femmes

Animé par : Gender Links

En partenariat avec des communes à Madagascar, Gender Links a développé un programme « entreprenariat féminin au niveau local » afin de faire participer les femmes et les jeunes femmes au développement économique de leur territoire.

Mercredi 7 Mars – Matin

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE TAMATAVE - TRANSFORMATION DES NUISANCES EN RESSOURCES

Développement économique

Animé par : Pépinière d'entreprise de Tamatave

La pépinière d'entreprise est une structure destinée à faciliter la création d'entreprises dans le domaine de transformation des nuisances en ressources. Elle

accompagne les projets de nouvelles structures en facilitant les conditions de leur implantation et de leur croissance.

Mercredi 7 Mars – Matin

CONCILIER SÉCURITÉ HYDRIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Agro-écologie, eau potable, aménagement de bassins versants, formation

Animé par : Agrisud International et ETC Terra

La pression sur les ressources en eau s'accroît, pour garantir dans le temps l'accès à l'eau potable des populations, il est nécessaire de protéger les ressources et de rationaliser l'usage agricole de l'eau.

Mercredi 7 Mars – Matin

L'EAU, UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

Investisseurs privés, contrat de délégation, branches privés, gestion durable.

Animé par l'ONG GRETE

Les rôles des acteurs impliqués dans la mise en place d'un service d'eau potable dans une commune rurale, régie par un contrat de délégation.

Mercredi 7 Mars – Matin

LUTTE CONTRE LA DÉFÉCATION À L'AIR LIBRE : CTD ET IMPLICATION

Rôles actifs, communes assainies, zéro subvention, durable.

Animé par : Fonds d'appui pour

l'Assainissement (FAA) Madagascar

Animé par Fonds d'appui pour l'Assainissement (FAA) Madagascar

A travers cette présentation, nous allons retracer le parcours pris et les actions qui seront prises par les Communes et surtout les Responsables communaux (qui ont été les plus actifs et engagés dans le mouvement) dans la lutte contre la DAL et pour le maintien des acquis ainsi que la migration vers la mise en place d'autres axes de développement locaux (au-delà de SDAL).

PRESENTATION DES ATELIERS

REGARDS CROISÉS SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE : CONTEXTE, MÉTHODE ET EXEMPLES

MARDI 05 MARS 2018 - SALLE A

Mots-clefs : Développement économique - filières - clusters - activités génératrices de revenus - méthodologies - agriculture - tourisme - textile - artisanat - industries culturelles - aires protégées - valeur ajoutée - incubateurs.

Contexte sur la thématique :

La coopération économique n'est pas uniquement l'intégration d'acteurs privés dans le cadre de la coopération. Elle s'incarne de différentes façons, allant de la mise en œuvre d'un contexte favorable (identification de savoir-faire, création de chaîne de valeur, état des besoins...), à la structuration d'une stratégie du territoire autour de pratiques spécifiques et d'excellence de savoir-faire (formation, médecine traditionnelle, filière, production équitable, label), mais aussi tous types d'activités non-marchandes apportant de la valeur au territoire.

Les spécificités géographique, sociale, environnementale d'un territoire sont autant d'éléments à exploiter pour se différencier. L'écosystème d'acteurs susceptibles de contribuer

au développement économique est en réalité très large et n'implique pas nécessairement une activité marchande.

Cet atelier permettra d'établir le dialogue autour d'activités engagées dans le cadre de la coopération contribuant directement à une activité génératrice de revenu ou apportant des opportunités de développement économique.

Dans ce contexte, le panel d'acteurs bénéficiera de l'animation d'un expert en matière de développement économique, interrogeant sur la problématique centrale : « Quelle politique publique co-construire avec les acteurs socio-économiques pour développer les territoires ? »

En partant d'exemples de projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée, cet atelier a pour objectifs de :

définir le rôle des collectivités pour favoriser le développement économique durable d'un territoire, proposer des méthodologies de projet incluant les acteurs socio-économiques.

L'enjeu est de produire des recommandations permettant une réflexion collective sur les opportunités en matière de développement économiques et afin de mieux définir ce qu'est la coopération économique et quels sont les acteurs recensés et les outils indispensables.

En conclusion, un des objectifs est de rapprocher les collectivités de leur rôle de décideur et d'acteur clef dans le développement économique et sensibiliser à la diversité des projets et des opérations à mener avec des acteurs privés ou non.

Chefs de file :

Ville de Saint-Etienne
Région Atsinanana

Intervenants :

Commune urbaine de Tamatave
Région Nouvelle-Aquitaine – Itasy : refondation de la filière soie, capitalisation, excellence et reconnaissance des savoir-faire
Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
CCIFM
Ille-et-Vilaine
Finistère : autour de la sensibilisation « Santé et hygiène » : une voie vers la valorisation de la médecine traditionnelle ?
Le Relais

Animateur :

M. Gilles Chabré, consultant indépendant à G2C

LA COORDINATION DE LA GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES : QUELLE PLACE POUR LES AUTORITÉS LOCALES ?

MERCREDI 06 MARS 2018 – SALLE B

Mots-clés : gestion des risques ; fond d'urgence ; risque sanitaire ; gestion de crises.

L'atelier sera l'occasion de faire un point général sur l'organisation territoriale des services d'urgence et de santé, notamment dans le contexte de changement climatique qui impacte fortement le territoire.

A ce titre la sous-région est particulièrement concernée, et peut bénéficier d'une optimisation des savoir-faire, la coopération décentralisée est un levier à activer pour le partage de connaissance de territoire à territoire.

Dans un contexte mondialisé, il est acté que les enjeux de vulnérabilité trouvent des réponses efficaces au niveau local. Il sera aussi question d'évaluer les dispositifs en place à différents niveaux (Mondiaux, continentaux, sous régionaux, nationaux et locaux) pour comprendre le rôle, la complémentarité et les champs prioritaires, afin

d'accompagner les autorités locales dans la gestion efficaces, dans la contribution à la gestion des crises.

Par ailleurs, le passage du cyclone Enawo à Madagascar en mars dernier a montré la nécessité de coordonner la gestion des catastrophes en amont et en aval au niveau local. Aussi, cet évènement a mené à la création d'un fond d'urgence à Cités Unies France dont la somme rassemblée, encore non utilisée, serait dédiée aux programmes de réhabilitation, de reconstruction et de résilience des territoires.

L'atelier sensibilisera au rôle des plateformes existantes et à la possibilité d'une approche mutualisée permettant de gagner en efficacité. L'évaluation des dispositifs de sensibilisation et de gestion des risques, leur homogénéisation et leur renforcement, et la détermination des activités de réhabilitation, de reconstruction et de résilience sont



au centre des réflexions actuelles sur la gestion des risques.

Chefs de file :

Conseil départemental de La Réunion
Commune urbaine de Morondava

Intervenants :

CUF, représentation du groupe « crises et catastrophes » : Les fonds d'urgence sont des outils d'accompagnement de l'action « urgence des collectivités » en valorisant le caractère durable et de la coopération internationale de territoire à territoire.

> Expliquer les Méthodes d'interventions et résultats déployés depuis 10 ans, et identification de projets pouvant

Simoné Giovetti, chargé de mission « groupe de travail crises et catastrophes », Cités Unies France (s.giovetti@cites-unies-France.org /01 53 41 81 87)

Plateforme d'intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI), qui agit particulièrement dans un contexte de changement climatique :

- Intégrer la gestion des risques dans la politique nationale (dans un contexte de développement durable)
- Renforcer la résilience de la population
- Répondre aux catastrophes de manière efficace via des moyens humains et matériels

> Projet de centre régional d'expertise, de formation et d'innovation dédiés au GRC

Pompiers Humanitaires France (PHF) travaille en collaboration étroite avec les autorités locales françaises engagées en coopération et avec l'Etat malagasy. Elle se positionne en conseiller technique (état des lieux, besoins et solutions adaptées au terrain). Aujourd'hui active en matière de formation des pompiers volontaires, et action de sensibilisation de la société civile, la coordination repose sur la pérennité du projet et la volonté locale. Ainsi le témoignage portera sur un retour d'expériences sur terrain et des recommandations à l'échelle nationale sur la possibilité de structurer une association nationale.

Matthieu Beaugireaud, Pompiers humanitaires France

(0626828393 /matthieu.beaugiraud@gmail.com)
COSTE Laëtitia Coordinatrice (secret-PHF@sdis42.fr / 04 77 43 18 71

[Banque Mondiale]

BNGRC + Comités de District de Gestion des Risques et des Catastrophes (CDGRC) ; le Comité Régional de GRC (CRGRC) = financement par la BAD et le PAM pour renforcer les savoir-faire en décentralisation de la gestion des risques. Quelle coordination avec la coopération ?

IRCOD / Pompiers du Bas-Rhin

Mairie d'Antahala / Mairie de Farafangana / Mairie d'Antahala

Mayotte



COMMENT LES COLLECTIVITÉS PEUVENT-ELLES ACCOMPAGNER ET INCLURE LES JEUNES DANS LE CADRE DE LEURS COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ?

MERCREDI 06 MARS 2018 – SALLE A

Mots-clés : jeunesse - mobilité - formation - employabilité - insertion - échanges - éducation à la citoyenneté mondiale.

Contexte sur la thématique :

La jeunesse constitue une thématique pilier, transversale à de nombreuses problématiques liées à la structuration d'une société. Les collectivités territoriales françaises, comme leurs homologues malgaches, s'investissent beaucoup en faveur des jeunes, considérés comme les futurs acteurs et bénéficiaires des politiques publiques d'aujourd'hui.

A Madagascar, où l'âge moyen de la population est bas, des projets ambitieux ont été déposés auprès de la DAECT en réponse à l'appel à projet Jeunesse III. La coopération décentralisées malagasy et française a historiquement porté sur la réciprocité des relations professionnelles et éducatives entre nos deux pays, notamment avec le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), gage de réussite des coopérations.

Il est aujourd'hui nécessaire d'approfondir la réflexion sur l'ensemble des thèmes engageant la jeunesse. De même, il est essentiel de mieux

identifier les impacts, notamment en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'intégration sociale (à travers le volet économique) et de recueillir les améliorations et mises en valeur possibles.

Chefs de file :

Conseil départemental du Finistère
Commune urbaine de Diego Suarez

Intervenants :

Conseil départemental de la Réunion
Région Nouvelle-Aquitaine
Conseil régional de Normandie
France Volontaires
Commune urbaine de Diego Suarez
Compagnie Zolobe
CFA Hasparren : Mobilité collective de Nouvelle-Aquitaine
Représentants d'associations de jeunes de Morondava et Mahajanga
DAECT : Jeunesse III

Animateur :

France Volontaires

ATELIER EAU ASSAINISSEMENT ET DÉCHETS

MERCREDI 06 MARS 2018 – SALLE B

Mots-clés : eau - assainissement - déchets - législation - tarification - GIRE - eaux usées - outil territorial - distribution - loi Oudin-Santini - financement.

Contexte sur la thématique :

La question de la gestion de l'eau et des déchets concerne tant les territoires urbains que ruraux, et s'inscrit comme une nécessité de base pour l'épanouissement des habitants et la dynamique du pays tout entier. Cet atelier a pour objectif de trouver des outils et idées innovantes pour entrer de manière opérationnelle dans une gouvernance durable de l'eau et des déchets.

De plus, le rôle des relais institutionnels (comme la JIRAMA (compagnie d'eau et d'électricité de Madagascar) et l'Autorité Nationale De l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA)) et des ONGs, et leurs relations avec les autorités locales pourront être présentés.

La réglementation sur l'eau et l'assainissement à Madagascar est mise en œuvre par le Ministère malagasy de l'Eau, de l'Énergie et des Hydrocarbures (ancien Ministère de l'Eau, Assainissement et Hygiène). L'atelier pourrait se consacrer à identifier les actions que peuvent entreprendre les collectivités territoriales pour mettre en œuvre cette réglementation et se pencher sur le soutien que la coopération décentralisée peut apporter.

Les expertises françaises et malagasy regroupées en plateforme pourront proposer des échanges techniques sur des initiatives à développer pour progresser vers une gestion locale de l'eau et de l'assainissement plus efficiente et efficace pour préserver et partager les ressources en eau, pour financer et gérer les ouvrages et pour solutionner les difficultés rencontrées jusqu'à présent.

Chefs de file :

Grand Lyon Métropole
Région Analamanga et Commune Urbaine de Fianarantsoa

Intervenants :

Ran'Eau
pS-Eau
Le Relais
ONG GEVALORE
GESCOD
GRET
INTERAIDE
Antsirabe et Mahajanga
Institut des Métiers de la Ville

Animateur :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Ran'Eau



POUVOIRS LOCAUX, GOUVERNANCE LOCALE/DÉCENTRALISATION ET FISCALITÉ LOCALE

JEUDI 07 MARS 2018 – SALLE C

Mots-clés : décentralisation - gouvernance - compétences, fiscalité - intercommunalité - soutien institutionnel - foncier - cadastre - État/collectivité territoriale, résilience.

Contexte sur la thématique :

La décentralisation, la gouvernance et l'appui institutionnel sont des thèmes traditionnellement abordés par les collectivités françaises et malgaches, et ils ont pris d'autant plus d'importance dans le cadre de la crise qu'a traversée Madagascar.

Au travers des collectivités ayant maintenu leur action, la France reste engagée autour du dénominateur commun des questions de décentralisation. Face aux enjeux prégnants de gestions des risques mais aussi de maîtrise du développement local et de responsabilité des autorités locales, il est important de faire un point d'étape et d'inscrire les priorités pour renforcer les élus dans leur mission de gouvernance.

Compte tenu des réformes administratives engagées en France, et de la transition récente dans la sous région (Comores : passage du droit coutumier au droit foncier), l'atelier devra faire le bilan et les perspectives de travail par exemple sur la fiscalité, avec France Urbaine. Le droit fiscal et les relations entre l'État et les collectivités seront deux thématiques-clés, mais la discussion sera ouverte à d'autres matières, tel que l'état civil et l'accès au foncier.

L'atelier visera à renforcer le soutien institutionnel déjà apporté par les collectivités territoriales françaises en matière de gouvernance et de décentralisation mais aussi à les approfondir, en abordant des sujets analogues : l'accès au foncier, la fiscalité et l'état civil entres autres.

Chefs de file :

En cours de sollicitation (ARF – FU) Conseil Régional Réunion

Commune urbaine de Mahajanga (AMGVM)

Animation :
CIEDEL, ARF

Intervenants :

Normandie-Atsinanana propose de partager leur pratique de l'appui institutionnel, et de ses résultats en matière de définition et mise en place de politiques publiques

> Voir la possibilité d'une intervention en binôme (ou la Région Atsinanana pourrait parler de son rapprochement avec Vakinankaratra pour capitaliser les acquis de la coopération internationale)

Monsieur Mbassi, représentant de la CGLU Afrique, personnalité ressource sur les questions de développement et de gouvernance en Afrique, une intervention en ouverture soulignant les enjeux et les perspectives en matière de gouvernance en Afrique et à Madagascar, qu'il fasse le parallèle avec d'autre pays... et les marges de progrès et programme d'intérêt.

Jean-Marie Bockel, sénateur du Haut-Rhin, ancien ministre et Président de Mulhouse Alsace Agglomération

Témoignage sur l'importance de la gouvernance en coopération et le rapprochement AMGVM et FU

Commune urbaine de Mahajanga (AMGVM) est leader au sein du réseau des grandes villes, elle pourra synthétiser le niveau de réflexion, et les priorités poursuivies et les sollicitations en cours

Finistère : finalisation du programme UE / Intercommunalités

FFF Malagasy Mahomby

Région de Boeny

Ville de Tuléar

COOPERATION DECENTRALISEE ET ASSISES

L'action internationale des collectivités

Les collectivités territoriales jouent un rôle très important dans le développement local de leur pays. L'action internationale des collectivités est un mode de coopération comprenant toutes les relations de partenariats nouées entre des collectivités locales de deux pays. Elle est souvent présentée comme l'un des instruments les plus appropriés pour dynamiser les initiatives locales et renforcer les politiques publiques. L'enjeu majeur est le développement local grâce au renforcement des acteurs du territoire. Elle implique également les acteurs du territoire privés, associatifs ou issus de la société civile, pour permettre une démarche inclusive et globale et permettre une chaîne de travail de l'État au citoyen.

Elle intervient dans de nombreux domaines, tels que le développement urbain et rural, le renforcement institutionnel, le climat, l'éducation, la jeunesse, le développement économique ou encore la culture. La coopération décentralisée constitue ainsi un important levier de développement local.

La coopération internationale des collectivités malagasy et françaises

Très dynamique à Madagascar, la coopération décentralisée concerne essentiellement des collectivités françaises. Les relations sont anciennes : le premier accord de jumelage date de 1961. Dans les années 1990, l'émergence de coopérations actives de la Région Ile-de-France, de l'Institut Régional de Coopération et Développement (IRCOD) d'Alsace-Lorraine et du Département du Finistère permet d'atteindre un nombre suffisant de projets pour créer un groupe-pays en 2005. Les Assises de 2006 génèrent de nouveaux partenariats.

Depuis 1994, on estime que 245 projets ont été portés, pour un montant annuel moyen de décaissement sur fonds propres de 7 millions d'euro¹. Avec les dispositifs 1% eau et assainissement (Loi Oudin-Santini), 1% énergie et 1% déchets, le champ d'activités s'est élargi à de nouvelles thématiques.

Malgré une baisse observée, les liens de coopérations oscillent autour d'une vingtaine de partenariats impliquant l'ensemble des échelons de collectivités. Les dernières années ont en effet été marquées par des crises et des réformes, qui ont largement réduit les capacités d'action des collectivités de part et d'autres.

1. Chiffres de l'aide publique au développement de 2015

Les Assises de la coopération internationale des collectivités malagasy et françaises

Plus de dix ans après la précédente édition, les Assises sont un événement majeur pour les échanges franco-malagasy. Cette édition est organisée conjointement par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation malagasy le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et par l'Ambassade de France, en lien avec les collectivités et leurs associations françaises et malagasy.

Ce temps de rencontres bilatérales dédié aux collectivités est l'occasion de partager des expériences autour du renforcement et de la capitalisation de compétences. Elles permettront, pendant trois jours, de revenir sur la dernière décennie de coopération décentralisée et d'aborder, lors d'ateliers thématiques, les orientations à donner pour les prochaines années.

Ces rencontres sont l'occasion de sensibiliser largement l'ensemble des acteurs engagés sur le territoire malagasy, en premier lieu la jeunesse et la société civile malagasy, aux enjeux de politiques publiques, de développement urbain durable et des enjeux globaux.



LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANÇAISE A MADAGASCAR - 2016 -

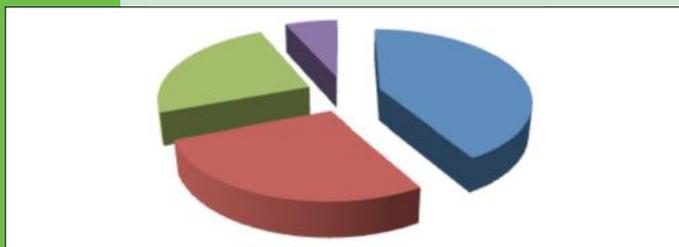


La coopération décentralisée est un outil particulièrement pertinent pour le développement de Madagascar. La coopération décentralisée se distingue de la coopération bilatérale ou multilatérale dans le sens où elle s'adresse plus directement aux citoyens et où elle agit sur le développement local. Le développement par l'action locale est l'un des axes du Plan National de Développement.

En 2016, la coopération décentralisée française à Madagascar a animé 161 projets pour un montant total de 4 278 245 euros. Madagascar représente une des principales destinations de coopération décentralisée des collectivités françaises. Depuis 1994, 245 projets ont été conduits. Le co-financement de projets par les collectivités locales s'est élevé à 3,4 millions d'euros en 2014 (2ème pays de destination des collectivités françaises), 6,3 millions d'euros en 2015 (1er rang) et près de 4,3 millions d'euros en 2016.

La Coopération Décentralisée par échelons territoriaux :

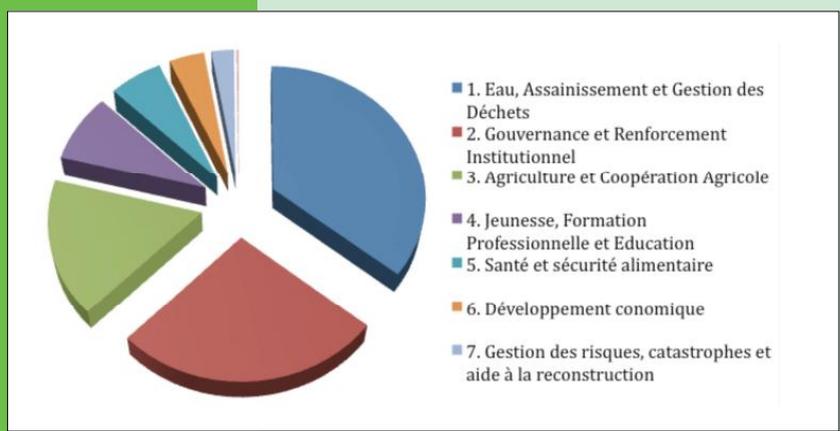
■ Régions	1 779 061,00
■ Départements	1 180 231,00
■ Intercommunalités - Syndicats Mixtes	1 035 053,00
■ Communes	283 900,00
TOTAL:	4 278 245,00





La coopération décentralisée par secteurs d'interventions

1. Eau, Assainissement et Gestion de Déchets	1 527 889,00
2. Gouvernance et Renforcement Institutionnel	1 142 808,00
3. Agriculture et Coopération Agricole	706 756,00
4. Jeunesse, Formation Professionnelle et Education	356 514,00
5. Santé et Sécurité Alimentaire	257 306,00
6. Développement Economique	170 565,00
7. Gestion des risques, Catastrophes et Aide à la Reconstruction	108 540,00
8. Autres: Société Civile, Culture et Médias	7 867,00
TOTAL:	4 278 245,00





QUELQUES EXEMPLES DE COOPÉRATION



REGION DIANA/ CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE : plus de 18 ans de partenariat

Basées sur une histoire commune, les relations privilégiées entre le département du Finistère et la région DIANA ont commencé en 1999 pour être formalisées en 2007, par la signature d'un accord de coopération. Le programme d'intervention dans le cadre de ce partenariat est défini conjointement par les autorités des 2 territoires pour des périodes de 3 ans (actuellement 2016-2019).

Les axes de coopération concernent deux volets (l'un plus urbain/ l'autre rural).

Sur le volet dit « urbain », les interventions portent sur :

- La santé : coopération inter-hospitalière entre le CHRU de Brest et les deux hôpitaux de Diego Suarez, appui aux associations Jardins du Monde (sur les plantes médicinales) et Diégo Brest (sur l'électrification des centres de santé de base).
- -L'appui à la décentralisation : appui à l'Association des Communes du Pole Urbain de Diégo Suarez, eau et assainissement dans l'un des villages de l'ACPU (avec Experts solidaires), réflexion sur un projet de gestion des déchets avec la Commune urbaine de Diego Suarez.
- -La Jeunesse et la culture : Programme d'Appui aux Initiatives de Jeunes (10 projets soutenus/an), soutien aux activités de l'Alliance française

(lecture publique, cinéma dans les quartiers), soutien à une compagnie de théâtre et un centre culturel (Cie Zolobe et Centre culturel troupe de choc), plateforme de l'engagement des jeunes à l'international dans le cadre du service civique (10 jeunes finistériens en mission à Madagascar et 4 jeunes malgaches en mission dans le Finistère sur 2 ans).

Les actions sur le volet rural concernent :

- L'agriculture :
 - soutien à une union d'organisations de producteurs qui apportent conseils et formations aux paysans membres
 - appui à la Maison Familiale Rurale de Nosy Be.
- L'environnement et le tourisme durable :
 - Programme d'Appui aux Initiatives Locales - centré sur l'environnement, il permet de soutenir toutes les activités ayant un impact positif sur l'environnement (exemple : initiatives écotouristiques dans une aire protégée, activités de reboisement avec des espèces autochtones, centre culturel axé sur l'environnement, etc.),
 - Soutien à des activités de tourisme durable portées par les populations locales,
 - Appui aux gestionnaires d'Aires Protégées par le biais d'échanges avec des acteurs finistériens et d'une participation à la plateforme régionale des gestionnaires, etc.

Contacts :

Anna Calvez
Chargée de Mission
Coopération décentralisée
Anna.calvez@finistere.fr

Roman Marciniak
Coordinateur volet urbain
Cd29mada.urbain@gmail.com

Claire Orbell
Coordinatrice volet rural
Cd29mada.rural@gmail.com

GRAND LYON MÉTROPOLE - RÉGION HAUTE-MATSIATRA



Historique

Une coopération ancienne

Les premiers échanges entre les deux collectivités remontent à 2004 et à la demande de la Région Haute Matsiatra les efforts se sont concentrés sur le secteur de l'eau et de l'assainissement.

2006-2011, *Projet AGIRE*

6 communes d'intervention, approche axée sur la gestion des ressources en eau (ex. : Antarambity)

2012-2015, *Projet CAP'Eau*

12 communes d'intervention.

Diversification des activités avec de nouveaux volets (planification, travaux)

2016-2020, *Programme Eaurizon*

16 communes d'intervention

6 volets d'intervention

Engagement financier depuis 2006

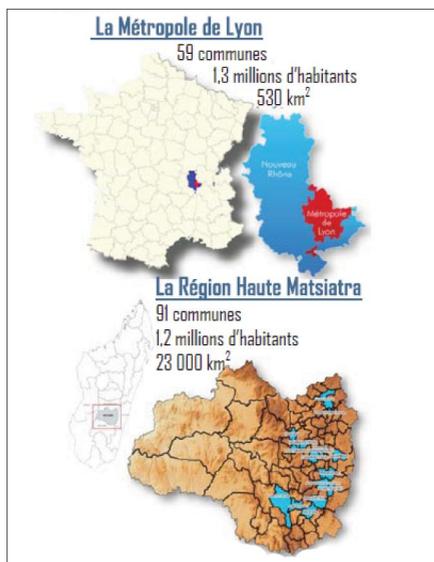
4 500 000 euros

Le programme Eaurizon

Synthèse des objectifs du programme en cours

- 16 communes partenaires formées à la maîtrise d'ouvrage
- Durée d'intervention de 4 ans (2016-2020)
- Région et communes partenaires ayant leur document de planification
- Accès à l'eau potable pour 40 000 habitants et 21 000 écoliers
- Accès à un assainissement amélioré pour 16 000 habitants et 11 000 écoliers
- Une filière d'assainissement autonome créée sur Fianarantsoa
- 30 bassins versants aménagés, protégés et reboisés avec 300 000 arbres

Les acteurs



Les communes partenaires :

Fianarantsoa, Ambalavao, Ambohimahasoa, Vohiposa, Anjoma Ambalavao, Iarintsena, Sahambavy, Ivoamba, Ialananindro, Alakamisy Itenina, Vohitrafeno, Mahaditra, Mahasoabe, Nasandratrony, Isorana, Soatanana

Bilan de la coopération

Les chiffres clés des activités réalisées

- 29 réseaux d'eau et 11 puits réalisés. Cela représente 790 points d'eau
- 79 000 bénéficiaires de l'eau potable dont 28 000 écoliers
- 29 gestionnaires dont 5 gestionnaires professionnels formés et accompagnés à la bonne gestion d'un service public
- 50 bassins versants aménagés pour la préservation de la ressource

Coopération décentralisée



GRAND LYON
la métropole

Avec le soutien de



CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE – RÉGION ALAOTRA-MANGORO



La Coopération décentralisée entre le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et la Région Alaotra-Mangoro est établie depuis la signature de la première convention de coopération en 2005. Etablissant comme objectif principal de soutenir le développement de la Région malgache par l'appui au développement économique de sa population, les deux partenaires ont sélectionné trois filières qui constituent à la fois un champ d'expertise de l'Ille-et-Vilaine et un intérêt pour l'Alaotra-Mangoro, à savoir l'élevage bovin laitier, l'écotourisme et la gestion des déchets urbains. Les actions sont centrées sur le renforcement des moyens et des capacités des bénéficiaires afin de développer efficacement leurs activités dans chacune de ces filières. Nous travaillons pour cela en lien étroit avec des partenaires locaux tels que la Direction Régionale de l'Agriculture & de l'Élevage, la Direction Régionale du Tourisme, la Commune Urbaine d'Ambatondrazaka, la Commune Urbaine de Moramanga, l'Office Régional de Tourisme ou encore l'ONG Planète Urgence. Après plus de dix ans d'action de terrain, des résultats sont visibles sur la Région Alaotra-Mangoro.

1. Sur la filière Bovin laitier

Près de quatre cents éleveurs laitiers ont été recensés en 2017 sur l'ensemble de la Région Alaotra-Mangoro. Une augmentation de la production de lait et de produits transformés (yaourt, fromage, etc.) a été constatée depuis 2005. Cette production est presque exclusivement écoulee localement, preuve d'un changement des habitudes alimentaires de la population

qui commence à s'ouvrir aux produits laitiers. Cela entraîne une amélioration des revenus des éleveurs qui voient leur niveau de vie augmenter et se sécuriser par la diversification de leurs productions agricoles.

2. Sur la filière Ecotourisme :

Les résultats les plus visibles aujourd'hui sont l'existence de l'Office Régional de Tourisme (créé et toujours soutenu dans le cadre de la Coopération) qui travaille à la promotion de l'ensemble de la filière touristique régionale à travers un site web, une newsletter et sa participation à de nombreux forums nationaux et internationaux. A noter aussi l'aménagement de trois sites touristiques offrant une immersion équitable dans le quotidien malgache, et la mise en place d'un Schéma Régional de Développement Touristique avec concertation et association des différents acteurs locaux pour la réalisation des activités de développement.

3. Sur la Gestion des Déchets Urbains :

Le travail avec la municipalité de Moramanga a abouti à l'ouverture d'un centre de tri et de compostage des ordures, amenant davantage de propreté dans les rues de la ville tout en valorisant les déchets en un produit utilisable pour la fertilisation agricole. Aujourd'hui, la Coopération décentralisée accompagne la municipalité d'Ambatondrazaka pour la soutenir dans la définition de son projet de gestion des déchets.

Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à contacter :

M. Sébastien LEFEUVRE, Chargé de mission
Relations Internationales au Conseil
départemental d'Ille-et-Vilaine
Tel : +33 (0)2 99 02 20 58
Email : sebastien.lefeuvre@ille-et-vilaine.fr

M. Guillaume PARIZET, Coordinateur de la
Coopération décentralisée à Madagascar
Tel : +261 (0)34 20 635 16
Email : coordination35@gmail.com

L'ENGAGEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA RÉUNION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DES JEUNES DANS LA ZONE Océan Indien



Depuis 2007, le Département de la Réunion est engagé en faveur de la mobilité des jeunes dans la zone Océan Indien à travers la mise en œuvre d'un programme Mobilité/Insertion professionnelle cofinancé par l'Union Européenne.

Celui-ci fait partie des priorités de la mandature 2015/2021 du Conseil départemental.

L'objectif est aussi de favoriser les échanges entre jeunes de la région océan Indien dans le cadre d'un volontariat (Service civique international).



Elèves du Lycée Andohalo, Antananarivo

Le Conseil Départemental met ainsi à disposition de structures des pays voisins des personnes diplômées qui interviennent principalement dans le domaine de l'enseignement et de la promotion de la langue française au profit du réseau des Alliances et des Ecoles Françaises, d'établissements scolaires, de centres de formation et d'ambassades françaises. 76 personnes recrutées par le Département de La Réunion ont été affectées en 2017 dans des pays environnants (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Afrique du sud, Mozambique, Tanzanie, Inde).



Thomas, animateur de club de français Lycée Jules Ferry – Antananarivo

Plus de la moitié des volontaires du Département est en poste à Madagascar en appui à la Francophonie, en qualité d'animateurs de club de français dans des lycées publics malagasy, comme directeurs d'Alliance Française et formateurs de français au sein de l'Armée, de la gendarmerie et de la police malagasy.



Alexandre, Formateur en français - Ecole Supérieure de la Gendarmerie - Moramanga

Ce programme s'inscrit dans le cadre d'un partenariat étroit avec les ministères de l'Éducation nationale, de la Défense malagasy, la direction des Alliances Françaises et l'Ambassade de France.

Un suivi/accompagnement « sur mesure » est effectué par l'antenne du Département installée à Antananarivo.

En 2018 le département de la Réunion soutiendra l'accueil de jeunes malagasy à La Réunion dans le cadre du service civique international

REGION NOUVELLE-AQUITAINE – REGION ITASY



Les Régions Itasy et Aquitaine se sont engagées dans un programme de coopération signé le 12 octobre 2007, suite à une première rencontre entre les deux équipes lors des Assises de la Coopération Décentralisée Franco-malgache de 2006.

Engagé sur 3 ans, ce partenariat visait à appuyer les dynamiques de développement de la Région Itasy à travers un renforcement de ses compétences en matière de développement économique local, et la sollicitation de partenaires techniques et financiers inscrivant leurs actions dans les dynamiques initiées par la Région Itasy elle-même.

Renouvelés en 2012 puis en 2015, ces accords successifs ont permis une consolidation des actions engagées, et de nombreuses réalisations techniques autour de 4 axes de coopération :

- L'**appui institutionnel** visant le renforcement des capacités institutionnelles de la Région Itasy et des Intercommunalités ;
- La **développement rural** par la professionnalisation et l'appui à la mise en œuvre d'une politique régionale de Formation Agricole et Rurale ;
- La **dynamisation de l'entrepreneuriat local** visant à promouvoir les savoir-faire et dynamiques économiques locales ;
- La **mobilité des jeunes** comme vecteur de réciprocité et d'échanges entre les deux territoires.

Cette coopération s'appuie aujourd'hui sur un dispositif humain fort. Un assistant technique et deux volontaires (VSI) pilotent les projets sur le terrain, avec l'appui régulier de stages universitaires et professionnels. Une Cellule d'appui technique composée de 4 salariés assure un renfort à la Région Itasy et aux Intercommunalités partenaires. Enfin, 4 Volontaires de réciprocité assurent aujourd'hui l'animation de projets culturels sur les deux territoires.

Parmi les réalisations de la Coopération, on peut noter certains résultats clés :

- Un centre de formation piloté par la Région Itasy, accueillant 40 jeunes ruraux et de nombreuses formations pour producteurs - près de 10.000 participants à ce jour
- 332 Maîtres exploitants, formant 5.200 producteurs en cascade aux pratiques agroécologiques,
- 450 hectares de rizipisciculture empoissonnées grâce à l'installation de 124 producteurs d'alevins,
- La création d'une « Route de la soie » valorisant les produits des artisans de l'Itasy,
- le renforcement de capacité en maîtrise d'ouvrage de 15 Communes membres de 4 Intercommunalités,
- la mobilité de plus de 70 étudiants et 14 Volontaires.

Cela fait maintenant 10 ans que la Coopération Décentralisée entre les Régions Itasy et Nouvelle-Aquitaine s'attèle à tisser des liens entre les deux territoires. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de nombreux partenaires, français comme malagasy, œuvrant pour la réussite de la Coopération, dans une recherche d'échanges d'expériences et de savoir-faire.



Contacts :

Bordeaux
Delphine Langlade - Chargée de mission
delphine.langlade@nouvelle-aquitaine.fr

Miarinarivo
David-Pierre Giudicelli – Assistant Technique
davidpierre.g@gmail.com

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE – COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO



Paris Région Expertise Madagascar Agriculture urbaine, climat et résilience urbaine

Paris Région Expertise Madagascar

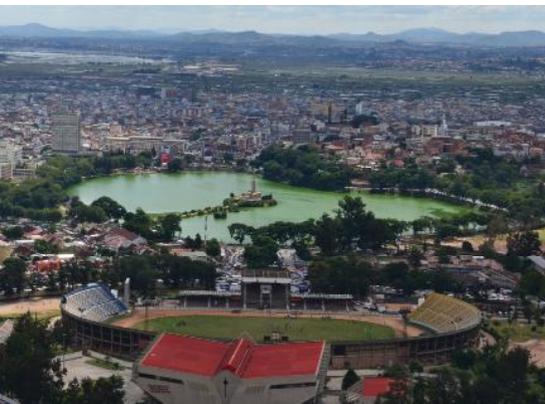
La Région Île-de-France est engagée depuis plus de 25 ans dans une coopération internationale avec la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) pour apporter son appui, diffuser les savoirs et mener des projets ambitieux. Depuis le 1er février 2018, la Région et la CUA ont créé Paris Région Expertise-Madagascar (PRX-Madagascar) afin de proposer aux partenaires locaux une offre de conseils, une mise à disposition de l'expertise francilienne et un accompagnement dans la mise en œuvre de programmes d'appui. PRX Madagascar soutient parallèlement les opérateurs et entreprises franciliens dans leur accès au marché local, en facilitant leurs démarches de prospection et en les introduisant auprès des interlocuteurs pertinents.

Le projet d'agriculture urbaine AULNA

Madagascar se trouve parmi les 6 pays ayant le taux de malnutrition chronique le plus élevé au monde. La région-capitale, Analamanga est l'une des plus touchées par cette problématique dans le pays. Dans le contexte de croissance rapide de la population de sa capitale, Antananarivo, il est nécessaire de

trouver des solutions durables, pour répondre à la problématique de la sécurité alimentaire et aux conséquences du changement climatique qui alternent périodes de sécheresse et d'inondations. Depuis 2011, le programme d'Agriculture Urbaine AULNA est une réponse apportée dans le cadre de la coopération entre la Région Île-de-France et la Commune Urbaine d'Antananarivo, avec le soutien technique de l'INRA-Agro-ParisTech. Ce projet permet à des familles démunies d'autoproduire des légumes hors sol, notamment quand peu d'espace est disponible. Facilement répliquable, accessible à tous et peu coûteux à mettre en œuvre, le Programme est dans une phase de pollinisation. Outre les foyers vulnérables, ce sont désormais les acteurs du développement tananariens qui se sont appropriés l'agriculture urbaine pour l'intégrer dans leurs actions respectives. ONG, associations de quartier, écoles primaires... La plateforme de l'agriculture urbaine regroupe aujourd'hui une trentaine de partenaires, ce qui représente plus de 10 000 bénéficiaires directs, à Antananarivo. Outre son impact sur la nutrition, l'amélioration des techniques de production de légumes génère pour certains des revenus complémentaires. La valorisation des déchets organiques constitue une réponse partielle à la gestion des ordures ménagères de la Capitale.

Aujourd'hui, la Commune souhaite élargir cette thématique à la définition d'une politique alimentaire locale et s'est engagée en adhérant au Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan (MUFPP). Cet engagement exprime la volonté politique de la Commune de concevoir des systèmes alimentaires territoriaux durables. Grâce au Milan Pact Awards 2017 dont elle est lauréate, la CUA va pouvoir diffuser ces bonnes pratiques auprès de 3 grandes villes malgaches.



GESCOD



Dans le prolongement de la réforme territoriale ayant conduit en France au regroupement de certaines régions, GESCOD est né le 1er juillet 2017 de la fusion de quatre réseaux agissant dans le domaine de la coopération internationale. Relais entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile, GESCOD a deux missions principales :

- L'appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée ;
- En qualité de réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA), l'animation du territoire par la mise en réseau et l'accompagnement de tous les acteurs impliqués dans la solidarité et la coopération internationales.

A Madagascar, Gescod poursuit les actions de coopération décentralisée menées depuis plus de 20 ans par l'Ircod en Régions Boeny et Betsiboka, dans le cadre de partenariats mobilisant un grand nombre d'acteurs institutionnels et techniques autour de programmes d'appui à maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale :

Collectivités malagasy	Collectivités françaises	Axes d'intervention
 <p>Commune urbaine de Mahajanga Partenariat « historique » de Gescod, depuis 1995.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Département du Bas-Rhin ▪ Ville de Mulhouse ▪ Ville de Hochfelden ▪ Ville de Haguenau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finances locales ▪ Administration communale et intercommunale ▪ Gestion foncière décentralisée, aménagement du territoire ▪ Transports ▪ Eau, assainissement, déchets ▪ Sécurité civile ▪ Santé ▪ Tourisme ▪ Lecture publique
 <p>Organisme Public de Coopération Intercommunale « Volamena » à Maevatanana - Depuis 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Département du Bas-Rhin 	
 <p>Commune urbaine d'Ambato-Boeny et Commune rurale d'Ambesisika - Depuis 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville de Saint-Louis 	

Autres partenaires français et européen

Union européenne / Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères / Agence française de développement / Région Grand Est / Syndicat interdépartemental de l'assainissement pour l'agglomération parisienne / Association internationale des maires francophones / SIA Conseil / Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie / pS-Eau / Ecole nationale du génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg / Hôpitaux universitaires de Strasbourg / Institut de recherche pour le Développement / Amicale des Pompiers de

Hochfelden / Agence de développement touristique du Bas-Rhin

Autres partenaires malagasy

Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar / Services techniques déconcentrés de l'Etat / Enda Madagascar / CHU de Mahajanga / Institut Pasteur de Madagascar / CITE et Réseau Ran'Eau / Laboratoire d'Analyses et de Recherche en Environnement et Déchet de l'Université de Mahajanga / Office régional de tourisme Boeny

SCIEZ-SUR-LÉMAN, UNE COOPÉRATION DE COMMUNE À COMMUNE

7 ans d'action en zone rurale sur la Côte Est



La commune de Sciez-sur-Léman signe en 2018 une 3ème convention de coopération décentralisée, avec une nouvelle commune rurale de la région de Manakara (V7V) où elle travaille depuis 7 ans.

Amorobe, dans le district de Vohipeno, est la nouvelle partenaire de la commune française désormais appuyée par plusieurs collectivités. Ecoles, logements d'enseignants, puits, latrines, jardins scolaires, initiation à l'apiculture avec l'appui de l'ONG malgache KTF à Manakara... ouvrent le premier volet d'un engagement de trois ans.

Un programme similaire a été étayé, ces six dernières années, une coopération avec la commune rurale de Vohindava et ses 13000 habitants. Des procédures concernant l'attribution des marchés, la constitution d'appels d'offres, le suivi des chantiers par les autorités et les bénéficiaires, ont constitué des éléments adaptés à la pérennisation des échanges.

Sciez-sur-Léman a confié le développement de son

programme à l'ONG « Léman horizon Madagascar ». Cette association anime en France une stratégie de développement des échanges solidaires franco-malgaches. Dans la Grande Ile, elle prépare des projets, suit leur réalisation et conduit des chantiers qui lui sont propres : accès des populations rurales à l'énergie électrique par l'implantation de kiosques-lumière, écoles, équipements scolaires, puits, ponts, aide d'urgence, aide aux cantines scolaires, au maintien d'enseignants en brousse, aide à la formation, aide aux pêcheurs de la côte-est pour améliorer leurs outils de travail et leurs conditions de vie, appui aux populations confrontées à des périodes de « soudure » récurrentes.

La région de Manakara reste soumise à l'insécurité alimentaire : récemment, 110 hectares exploitables à la culture ont été donnés aux paysans de la commune d'Ilfatsy, par la réalisation de barrage et d'ouvrages hydrauliques. Cette initiative pilotée par les Rotary de Manakara et de Thonon-Léman, a permis de juguler un mouvement d'exode rural très sensible dans cette zone défavorisée.

Contacts :

Commune de Sciez-sur-Léman
Haute-Savoie 74140 Sciez
Coopération décentralisée
Tél +33 666 66 91 66
com@ville-sciez.fr

Léman horizon Madagascar
Siège social : Hôtel de Ville
74140 Sciez-sur-Léman
lemanhorizonmadagascar@gmail.com

VILLE DE MULHOUSE – COMMUNE URBAINE DE MAHAJANGA



La Ville de Mulhouse apporte son appui technique à la Commune Urbaine de Mahajanga (CUM) pour le renforcement des capacités de ses services publics locaux.

Cette coopération s'est structurée en 2004 autour d'un projet de réhabilitation de trois marchés de la ville avec le soutien de l'Agence Française de Développement et l'appui à la maîtrise d'ouvrage de Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD) dont Mulhouse est membre.

Afin de contribuer au bon fonctionnement et à la gestion durable de ces équipements, la Ville de Mulhouse a décidé d'engager un partenariat avec la CUM à travers la signature d'une convention cadre triennale de partenariat impliquant les collectivités et GESCOD.

Mulhouse mobilise ses agents qui apportent leur expertise principalement dans deux domaines : finances publiques locales et assainissement. Elle a été associée au projet ASSMA pour « Assainissement à Mahajanga » porté par GESCOD et

cofinancé par le Fonds Européen de Développement, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin jusqu'en 2016. Un projet de mise en place d'une chaîne de gestion des déchets solides allant de la pré-collecte à la valorisation lui a succédé dans le cadre du dispositif de cofinancement de l'Agence Française de Développement (AFD) qu'est la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL).

En juillet 2017, une délégation conduite par Anne-Catherine GOETZ, Adjointe au Maire déléguée aux relations internationales s'est rendue à Majunga. Cette mission institutionnelle et technique a permis de faire un état des lieux des réalisations dont le guichet unique d'accueil de la mairie, la station de traitement des boues de vidanges, le centre de tri des déchets, le programme de latrines publiques et privatives et d'envisager les nouvelles étapes en liaison avec l'antenne locale de GESCOD et en concertation avec les élus malgaches dont principalement le Maire Mokhtar Salim ANDRIANTOMANGA ainsi que ses équipes administratives et techniques.



RÉGION NORMANDIE – RÉGION ATSIANANA



Depuis plus de 15 ans les Régions Normandie et Atsinanana ont tissé une relation de coopération reposant sur le dialogue continu, la mobilisation d'acteurs des deux territoires et une approche intégrée du développement.

Au cœur de notre coopération : La gouvernance locale et territoriale à travers :

Une démarche territoriale innovante et pilote (Aire de Développement Durable) dans la Commune d'Andevoranto

L'accompagnement de l'institution régionale aux étapes progressives de la décentralisation (formation des cadres et agents, mise en place d'un fonds régional, ateliers inter régionaux)

L'appui à la mise en œuvre des stratégies régionales de développement

L'animation d'espace multi-acteurs et de plateformes thématiques (Pôle Agricole, commerce équitable et formations professionnelles)

Deux axes de coopération et d'échanges : Le développement territorial, rural et agricole – y compris économique ; contribution à la mise en œuvre du Plan Régional de Développement agricole par :

- Le renforcement de cinq centres de formation (initiale, continue et intermédiaire de Techniciens Animateurs Ruraux)
- L'appui à l'émergence de coopératives agricoles

réunissant près de 1800 membres, la co-animation d'une plateforme de concertation régionale du Commerce Équitable, l'appui à l'exportation vers les marchés européens (200 t d'épices et 800 t de fruits exportés en 2016)

- Le développement d'une pisciculture entrepreneuriale

L'éducation, citoyenneté, culture par :

- Une coopération inter établissements autour de cinq filières : menuiserie, électricité, BTP, gestion de l'eau, maritime
 - Des échanges pédagogiques via l'organisation de chantiers-écoles, la formation de formateurs, l'équipement d'ateliers de formation pratique
 - Une coopération inter- universitaire entre Tamatave et Rouen
 - L'édition de contes normands et malgaches, illustrés par les élèves d'écoles primaires
 - Le soutien à l'organisation d'un concours de plaidoiries sur les droits de l'Homme, à destination de collégiens et lycéens de la région Atsinanana
- Des formations destinées à la société civile

La coopération Normandie – Atsinanana : c'est un projet collectif à l'ancrage territorial fort : Avec une grande diversité d'acteurs des deux territoires

En Normandie : 6 établissements de formation, 2 établissements d'enseignement supérieur, 2 ONG internationales, 1 entreprise sociale, 1 Institut sur les Droits de l'Homme et la Paix, 2 associations d'étudiants, 1 Parc Naturel Régional

En Atsinanana : 5 centres de formation agricole, 1 université, 1 Institut universitaire, 5 coopératives agricoles, 2 ONG internationales, 4 lycées (dont 3 lycées professionnels)

Avec une cellule de coordination sur place pour faire vivre le partenariat.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST ET COMMUNE URBAINE DE SAINTE-MARIE



La communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) et la commune urbaine de Sainte-Marie (CUSM) ont signé le 14 février 2015 une convention cadre de coopération décentralisée pour une durée de 4 ans. Cinq secteurs de coopération prioritaires ont été identifiés: 1/ le développement économique et touristique ; 2/ la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ; 3/ l'aménagement durable et la valorisation du territoire ; 4/ l'animation culturelle et sportive et la solidarité numérique; 5/ la mobilité et l'insertion des jeunes.

Le plan d'actions, validé en avril 2016, se présente sous la forme d'un programme de coopération visant au « Développement Intégré et Durable de l'Île Sainte-Marie et du Territoire de la Côte Ouest » (DID IT !), qui se déroule sur la période 2016/2018. Il se décline en trois axes-projets.

1. Les projets « S'AIDER »

Les projets S'AIDER (Solidarité Appui Institutionnel, Diagnostics, Expertises et Renforcement des capacités) visent à répondre aux besoins institutionnels relevant des 5 secteurs de coopération prioritaires identifiés dans la convention cadre.

Depuis 2016, le TCO a accompagné la CUSM dans la réalisation de diagnostics territoriaux sur

l'éducation au développement durable et sur les sports et loisirs de plein air ainsi que sur la mise en place d'une bibliothèque municipale. Le TCO a également apporté son soutien à plusieurs manifestations écotouristiques, sportives et culturelles.

2. Les projets « JAD'R »

Les projets JAD'R (Jeunesse en Action pour un Développement Responsable) visent à favoriser la mobilité, l'insertion et l'engagement citoyen des jeunes réunionnais et malgaches, en proposant notamment des missions de solidarité internationale en accord avec le Département et la Région Réunion.

Depuis 2016, 8 jeunes malgaches ont pu se rendre à La Réunion pour des manifestations sportives, et 3 jeunes réunionnais ont été recrutés pour des missions de solidarité internationale.

3. Le projet « AGIR sur les déchets »

Le projet «AGIR sur les déchets » (Appui pour une Gestion Intégrée et Responsable) vise à accompagner la CUSM dans la mise en place de son service de gestion des déchets. Ce projet phare du DID IT ! en est toujours à sa phase de préparation et connaît des difficultés d'avancement. L'étude de faisabilité lancée en 2016 doit encore être finalisée afin de répondre aux interrogations sur la viabilité économique et technique du service et permettre le lancement de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) en lien avec l'ONE. Les actions de sensibilisation menées depuis 2016 préparent la population sur la problématique des déchets dans la nature.



VILLE DE SAINT ETIENNE – COMMUNE URBAINE DE TAMATAVE



ENTREPRENDRE ET TRANSFORMER LES NUISANCES EN RESSOURCES

Assainissement - Développement économique

Le jumelage entre la ville de Saint-Étienne et la Commune urbaine de Tamatave date de 1971. Depuis près de 50 ans, tous les exécutifs stéphanois ont, via ce jumelage, soutenu les initiatives conjointes d'associations stéphanoises et tamataviennes et entretenu des relations de confiance et d'amitié.



Entre 2012 et 2014, la Ville de Saint-Étienne et la Commune Urbaine de Toamasina ont mené un programme d'assainissement de proximité permettant de transformer les nuisances en ressources, sous forme d'engrais solides et liquides (Pilier 1). L'ONG Saint Gabriel, ONG malgache agissant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement depuis plus de 10 ans, a assuré la maîtrise d'œuvre du projet. Une cinquantaine d'installations ECOSAN ont été construites sur cette période.

Ces nouvelles pratiques d'assainissement de proximité et de transformation des nuisances en ressources commencent à s'installer dans le paysage sanitaire tamatavien. Aussi la ville de Saint-Étienne et la Commune Urbaine de Toamasina ont décidé d'engager une seconde phase du projet pour accompagner la création d'entreprises dans le domaine de l'assainissement et plus largement pour la « transformation des nuisances en ressources » (pilier2). Le CEFTAR (Centre de formation des techniciens animateurs ruraux) assure le portage technique de ce 2ème projet.

Intitulé « Entreprendre et transformer les nuisances en ressources », le projet de coopération stephano-tamatavien 2016- 2018 a pour objectif de poursuivre les activités du pilier 1 et de développer l'esprit d'entrepreneuriat à Tamatave en accompagnant les acteurs locaux dans la création de leur entreprise.

Actuellement, 07 jeunes entrepreneurs sont hébergés à la pépinière et commencent à vendre leurs produits. Ils bénéficient de tous les accompagnements nécessaires pour que leurs activités soient viables et pérennes.



ACTEURS INSTITUTIONNELS FRANCE

Ministère de L'Europe et des Affaires Etrangères

Au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) est rattachée à la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international.

La DAECT définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée (appels à projet, fonds géographiques paritaires). Elle met en œuvre cette stratégie en complémentarité avec l'action de l'ensemble des partenaires (animation du dialogue avec les collectivités et leurs associations, animation de groupes de travail favorisant une approche partagée, développement des partenariats mutualisant notamment avec les opérateurs...).

Elle définit et met en œuvre, en concertation avec les ambassades, des stratégies géographiques de développement des coopérations décentralisées, notamment dans les pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes.

Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation (assises bilatérales, portail de la coopération décentralisée, atlas français de la coopération décentralisée, plateforme tourisme solidaire) ainsi que des outils favorisant le développement des coopérations décentralisées

(bourse-projets en ligne).

Elle fournit des services d'information, d'analyse et de conseils auprès des collectivités engagées à l'international et met en place des outils de communication facilitant la concertation et la coordination.

Elle contribue à l'élaboration des textes juridiques (coopération transfrontalière...) et à l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

Enfin, l'Ambassadeur, Déléguée pour l'action extérieure des collectivités territoriales est Secrétaire générale de la Commission nationale de la coopération décentralisée instituée par la loi du 6 février 1992

Contact :

isabelle.edet@diplomatie.gouv.fr
secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr

Commission nationale de coopération décentralisée



Qu'est-ce que la CNCD ?

La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) est une instance de dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales dont l'objectif est d'assurer une meilleure coordination et une plus grande complémentarité des actions menées par les collectivités françaises sur le plan international et spécifiquement en direction des collectivités territoriales étrangères.

La CNCD est présidée par le Premier ministre ou, en son absence, par le Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères. La CNCD rassemble deux fois par an des représentants des associations nationales de collectivités locales et de tous les ministères concernés par la coopération décentralisée.

A côté des grandes associations nationales d'élus (Associations des maires de France, Assemblée des départements de France et Association des régions de France) siègent celles spécialisées sur l'international (Cités Unies France et l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe). Les partenaires sont représentés et ont des voix consultatives (AFD, Institut français, France Volontaire, Expertise France, Business France, Atout France, CNFPT, AIMF, AIRF, France Urbaine et le secrétariat des Réseaux régionaux multi-acteurs).

Un espace de dialogue et de concertation

Espace de dialogue et de concertation entre les représentants de l'État et des collectivités

territoriales, la Commission nationale de la coopération décentralisée peut formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

La CNCD est susceptible d'être informée et d'étudier toutes les questions relatives à ce sujet pouvant lui être posées par les élus et les administrations. Sa mission légale consiste à formuler « toute proposition tendant à renforcer » la coopération décentralisée.

Tenir et mettre à jour un état des lieux de la coopération décentralisée

La CNCD a également l'obligation légale d'établir et de tenir à jour un état de la coopération décentralisée menée par les collectivités territoriales. Le décret du 24 octobre 1994 prévoit que « les collectivités territoriales tiennent la Commission informée de tout acte de coopération entrant dans le cadre du titre IV de la loi du 6 février 1992 susvisée, conclu avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements. La commission collecte et met à jour en tant que de besoin cette information ».

Cette information est mise en ligne sur ww.w.cncd.fr directement par les collectivités. Ce site est géré avec l'appui de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales qui est le service du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères en charge du secrétariat permanent de la Commission nationale de la coopération décentralisée.

ACTEURS INSTITUTIONNELS MADAGASCAR

FDL



REPUBLIKANI MADAGASIKARA
Fitaviana - Tanindrazana - Fiantrisikana



FDL, un instrument financier afin d'accompagner les CTD

- Mis en œuvre en 2009 à travers le décret N°2007-530 du 11 juin 2007, modifié par le décret N°2017-014 du 04 janvier 2017,
 - FDL contribue au développement socio-économique équitable des 1695 communes et à l'amélioration de la condition de vie de la population
 - FDL, s'inscrit dans la mise en œuvre :
 - PGE - Défis n°15: Décentralisation Effective
 - PND - Axe stratégique n°1 : Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie et Solidarité Nationale
 - Programme 1.3 : Gouvernance locale aux services du Développement local
- Objectif 1.3.1 : Renforcer la gouvernance et le développement local et les principes de l'aménagement de territoire
 - Sous-objectif 1.3.14 : Donner une effectivité et une efficacité au FDL
- But :
 - Contribuer au développement socio-économique équitable des Collectivités Territoriales Décentralisées « CTDs », en particulier les 1 695 communes et à l'amélioration de la condition de vie de la population
 - Missions du FDL: (Décret 2017-014 du 04/01/17)
 - Il a principalement pour mission d'assurer un développement socio-économique équitable, équilibré et durable de toutes les Collectivités territoriales décentralisées à travers le financement de leurs investissements et le renforcement des capacités y afférant.
 - Objectif principal :
 - Augmenter les capacités des communes à assumer leur mandat dans le cadre d'une perspective financière croissante.



BNGRC

« Sauver des vies et préserver la dignité humaine » est notre leitmotiv.



La synergie et l'efficacité de toutes les parties prenantes seront les mots d'ordre. Une collaboration en toute transparence avec les partenaires techniques et financiers est de rigueur.

La gestion des risques et catastrophes est transversale, multisectorielle et inclusive. BNGRC mets un point d'honneur sur le renforcement des partenariats dans la réduction des risques de catastrophe à Madagascar. Conformément à l'engagement du BNGRC sur le plan national et international, les activités préconisées s'articuleront autour des directives du Plan National de Développement, de la loi sur la décentralisation et

du Cadre de Sendai.

Ma vision consiste à concilier prévention, action d'urgence et projet de développement dans les perspectives de renforcer la résilience de la population exposée aux risques et catastrophes récurrentes.

Concrètement et sur le long terme, les actions de prévention devraient prévaloir sur celles des interventions d'urgences.

De nouvelles responsabilités, de nouveaux défis nous attendent.

INDDL



Créé par le Décret n°2011-230 du 11 mai 2011, l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local (INDDL) a pour missions principales de/d' :

1. assurer la formation initiale, continue des Elus et des Techniciens des Collectivités Territoriales Décentralisées ainsi que la promotion de la décentralisation et du développement local ;
2. assurer également la veille informationnelle et le suivi de la mise en œuvre de la Décentralisation et du Développement Local, plus précisément dans les domaines relatifs à la politique, au processus, au dispositif et aux outils y afférant ;
3. veiller à l'harmonisation des activités et outils de renforcement des capacités destinés aux

Responsables des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Sa vision

« Décentralisation effective et développement local harmonieux »

Son objectif

Les collectivités territoriales décentralisées, notamment les communes, performantes par la maîtrise :

- des démarches et des modalités techniques requises dans la mise en œuvre de leurs compétences ;
- des principales approches et différents outils de mise en œuvre du développement local.

UGSNDL

UNITE DE GESTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Rattachée directement au Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, sa mise en place est prévue aux articles 5 et 15 du décret n°2014-1725 du 12 novembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2014-289 du 13 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère.

Elle a pour mission de :

- Conduire les actions relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la Stratégie Nationale de Développement Local.
- Veiller à la cohérence des interventions des acteurs, notamment des Etablissements publics rattachés au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation pour l'atteinte des objectifs de la SNDL.
- Assurer, pour le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, et sous sa supervision, la recherche et l'organisation du partenariat technique et financier, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement local.
- Assurer enfin, en relation avec les acteurs concernés, la coordination dans l'exécution des projets et programmes mis en œuvre dans la stratégie nationale de développement local.

Ministère des Finances et du Budget



Le Ministère des Finances et du Budget via la Direction Générale du Budget (DGB) a pour ambition d'apporter un nouvel élan dans la gestion du Budget de l'Etat, des Etablissements publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Particulièrement, la mise en application du budget de programme au niveau des collectivités locales constitue le champ d'action de la DGB et ce en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, avec les Partenaires Techniques et Financiers et des Organismes Gouvernementaux et Non Gouvernementaux. Dans ce sens, la DGB

dispense des formations, des appuis et de conseils aux bénéficiaires des responsables des Collectivités Territoriales Décentralisées. Par ailleurs, la DGB, en tant que maître d'œuvre de la politique budgétaire apporte sa contribution dans l'application effective de la décentralisation et le développement local.



ASSOCIATION DE COLLECTIVITÉS À MADAGASCAR

Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar



L'Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar (AMGVM) est une association de droit malagasy.

Créée le 03 Juin 2016, elle rassemble les Maires des communes urbaines d'Antananarivo, Diego, Majunga, Tamatave, Fianarantsoa, Tuléar, Fort Dauphin, Sainte Marie, Nosy Bé, Antsirabe, Antalaha, Ambanja, Ihosy, Ambilobe et Morondava. Le poids démographique des villes représentées par les Maires de l'AMGVM est estimé à plus de 4 000 000 d'habitants.

La vision de l'AMGVM est de faire des grandes villes de Madagascar une locomotive de développement, ayant comme finalité le développement de tout Madagascar.

Symbole de l'unité des Maires des grandes villes pour développer les villes représentées par les membres, ses principales missions sont d'agir pour améliorer les conditions d'exercice de la fonction des Maires (décentralisation, renforcement de capacité, statut des Maires,...), permettre un accès facilité aux financements des investissements urbains et assurer la visibilité des grandes villes de Madagascar sur la scène internationale.

Outre sa propre structuration, les actions réalisées en cours par l'association ont trait à faire avancer la décentralisation notamment par des réflexions et lobbying pour l'assise d'un vrai statut du Maire à Madagascar. Des échanges avec les autres Maires

et associations homologues ainsi que divers ateliers ont été faits pour renforcer la compétence des Maires dans la réalisation des fonctions, notamment dans le domaine de la fiscalité locale et du développement urbain.

Les membres du bureau

Président : M. RAZANAKOLONA Paul, Maire de la Commune Urbaine d'Antsirabe

Vice-Président : M. ANDRIANTOMANGA Mokhtar Salim, Maire de la Commune Urbaine de Majunga

Secrétaire Général : Mme HARILALAINA Irma Juliandres, Maire de la Commune Urbaine de Fianarantsoa

Trésorier : M. ALI ABOUDOU, Maire de la Commune Urbaine de Nosy-Bé

Trésorier Adjoint : M. RABEHAJA Jean, Maire de la Commune Urbaine de Tuléar

Contacts :

Commune urbaine d'Antsirabe
Hotel de ville
Rue Jean Ralaimongo
110 ANTSIRABE- MADAGASCAR

Email : amgvm.mada@gmail.com
Tel : 00 261 34 87 461 17
00 261 34 13 872 47

Association des Femmes Maires de la Région Analamanga



Dans la région Analamanga, le nombre des femmes maires ne compte que 18,2%, dont 13/140 maires et ces chiffres deviennent moins conséquents au niveau national. Les femmes sont souvent absentes parmi les élues des collectivités territoriales décentralisées, aussi bien en tant que maires que conseillères municipales/communales. La naissance de l'association des Femmes Maires de la Région Analamanga a été impulsée par la volonté des Femmes Maires à mutualiser leur force pour combattre les différentes formes d'inégalité à travers la définition et la mise en œuvre les politiques publiques locales, en cohérence avec celles de l'État, particulièrement en ce qui concerne la décentralisation.

Elle se fixe comme objectif à moyen terme d'atteindre un nombre de 50% de candidates femmes Maires et/ou conseillères communales/municipales aux élections communales en 2019.

Spécifiquement, ceci se traduit par trois axes : (i) le renforcement mutuel en réseautage, (ii) la promotion de l'approche genre et la Bonne Gouvernance et (iii) le Développement de partenariat et le marketing territorial.

Ces communes ayant des femmes maires deviennent actuellement des pôles de compétences à qui d'autres communes peuvent faire recours pour se renforcer sur les principes de la bonne gouvernance. Nos perspectives triennales (2017-2019) :

- La Contribution à la mise en œuvre des axes stratégique de la PND (Politique nationale de Développement) et le PMO (Plan de Mise en Œuvre) : AXE 1 : «Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale» ; AXE 3 : «Croissance inclusive et ancrage territorial de développement»
- La Contribution à l'application de la charte africaine de la décentralisation prônant l'autonomisation des CTD, suivant les réformes de la législation régissant la décentralisation à Madagascar

La Participation active et effective à l'Action Internationale des Collectivités Territoriales Franco-Malagasy en octobre 2017 à Antananarivo L'Accès à la Coopération décentralisée internationale (française et francophone) pour partage et échanges sur les bonnes pratiques entre Nord/Sud et Sud / Sud.



Association des Régions de Madagascar



L'Association des Régions de Madagascar (AREGM) est une association de droit malagasy. Créée en 2005, elle rassemble les 22 Régions de Madagascar, à savoir : Analamanga, Itasy, Bongolava, Vakinankaratra, Diana, SAVA, Haute Matsiatra, Vatovavy Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Ihorombe, Amoron'Imania, Boeny, Melaky, Betsiboka, Sofia, Atsinanana, Alaotra Mangoro, Analanjirifo, Atsimo Andrefana, Androy, Anosy et Menabe.

L'AREGM vise à :

- Mettre en œuvre la Politique Générale de l'Etat,
- Organiser la concertation entre les Régions afin d'assurer leur représentation auprès des pouvoirs publics et de promouvoir la cause et l'idée régionale,
- Favoriser le développement économique régional,
- Promouvoir le développement et les échanges socio-économiques, culturels et d'expériences,
- Renforcer la solidarité inter-régionale,
- Soutenir les initiatives des Régions dans leurs politiques de développement durable,
- Renforcer la capacité des autorités régionales en matière de partenariat de type 3P,
- Valoriser la coopération décentralisée et le jumelage entre les Collectivités Territoriales nationales et internationales

Depuis mai 2013, suite aux 1ères Assises de la Coppération Décentralisée de 2016, l'AREGM est inscrite à l'AIRF. Quelques régions telles Analamanga, Atsinanana, Menabe et Analanjirifo avaient aussi fait leur demande d'inscription mais seule Analamanga était réellement inscrite.

Les membres du bureau

Président : M. RAKOTONANAHARY Ndranto, Chef de Région Analamanga
Vice-Président : M. RAKOTONARIVO William, Chef de Région Vakinankaratra
Secrétaire Général : M. GILBERT Romain, Chef de Région Menabe
Secrétaire Général Adjoint : M. SAID Ahamad Jaffar, Chef de Région Boeny
Trésorier : M. VELOMARO L'Faustin, Chef de Région SAVA
Trésorier Adjoint : M. MOSA Fernand, Chef de Région Ihorombe

Contacts :

Bureau de la Région Analamanga
 1^{er} étage, Bâtiment ex-Faritany Ambohidahy
 101 ANTANANARIVO- MADAGASCAR
 E-mail : ndranto_pro@yahoo.fr
 Tel : 00 261 34 81 845 20
 00 261 33 81 845 20

ASSOCIATION DES MAIRES DES COMMUNES RURALES DE MADAGASCAR



Aingan'ny Kaominina Ambanivohitra Mivondrona eto Madagasikara (AKAMMA)

L'association des maires des communes rurales de Madagascar (AKAMMA) a été fondée le 04 octobre 2017 suivant le récépissé de déclaration de constitution d'Association n° 1877/17-MID/SG/DGAT/DPID/ANT/ASS, en l'application de l'article 5 de l'ordonnance n° 60. 133 du 03 octobre 1960. L'adhésion à association est ouverte à toutes les communes rurales de Madagascar. Elle regroupe actuellement environ 1200 communes rurales.

Vision : Amélioration de la vie sociale et économique de la population et du pays

Objectif : Développement du pays

Sous-objectifs :

- L'association a pour vocation de : renforcer la fraternité, l'unité, l'entraide sociale entre les membres ;
- Elle apporte sa contribution pour le développement du pays. Pour ce faire, elle a déjà soumis à quelques institutions ses idées et les stratégies y afférentes touchant entre autres : la

- lutte contre la corruption, électrification rurale, changement climatique, gouvernance locale, la vie sociale/économique en milieu rurale, agriculture ;
- Elle participe activement dans l'administration efficace et efficiente de leur localité en premier lieu et du pays en appliquant l'état de droit.

Les membres :

Président : RAKOTMALALA Noelison

Secrétaire Général Adjoint :

Razafindratsimba Rado (responsable des relations extérieures)

RANDRIANASOLO Luc Désiré (responsable de l'administration)



ASSOCIATION DE COLLECTIVITÉS EN FRANCE

ARF



Régions de France a été créée en décembre 1998 pour répondre au besoin de concertation étroite ressenti par les Président.e.s de Conseil Régional, les élu.e.s et leurs services. Ils ont souhaité mettre en commun les expériences vécues dans les Régions.

Régions de France, une institution de représentation. Elle représente les Régions auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes : Commission, Parlement, Comité des Régions, Assemblée des Régions d'Europe, etc. Elle fait connaître au gouvernement français les avis des Président.e.s de Conseil régional sur les politiques publiques et sur les textes concernant les compétences des Régions. Elle informe les parlementaires des positions politiques des Régions afin qu'elles soient prises en compte dans les travaux législatifs.

Régions de France regroupe 18 membres (12 régions métropolitaines, la collectivité territoriale de Corse, et cinq collectivités d'Outre-Mer) et remplit quatre fonctions principales:

- Régions de France est l'institution qui représente les Régions et des collectivités assimilées auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes ;
- Régions de France promeut le fait régional auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale ;
- Régions de France organise la concertation et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions ;
- Régions de France est le centre de ressources pour les élus régionaux et leurs services.

CUF



Depuis 1975, Cités Unies France (CUF) fédère l'action internationale des collectivités territoriales françaises. L'association a pour but, entre autres, de développer, promouvoir et soutenir les collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée, et d'encourager l'implication des collectivités dans les relations internationales. Une des missions principales de CUF est d'animer et de coordonner les groupes-pays, notamment le

groupe-pays Madagascar créé en 2004 et présidé par Mme Boudineau, Vice-Présidente en charge de l'Europe et de l'International de la région Nouvelle-Aquitaine. En 2017, CUF a coordonné, aux côtés de l'Ambassade de France à Madagascar, du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et du comité de pilotage malagasy, les Deuxièmes Assises de l'Action Internationale des Collectivités malagasy et françaises.

FRANCE URBAINE



France urbaine, née de la fusion de l'Association des Maires de Grandes Villes de France et de l'Association des Communautés Urbaines de France, regroupe les élus des métropoles, des grandes communautés et des villes centres ou périphériques.

Elle compte 99 membres de toutes tendances politiques confondues, représentant près de 30 millions d'habitants.

France urbaine a pour objectif de promouvoir le fait urbain auprès des pouvoirs publics et de tous les citoyens. Dans un dialogue renouvelé avec l'Etat, l'association participe pleinement à la structuration du monde urbain dans notre pays et à l'attractivité de tout son territoire.

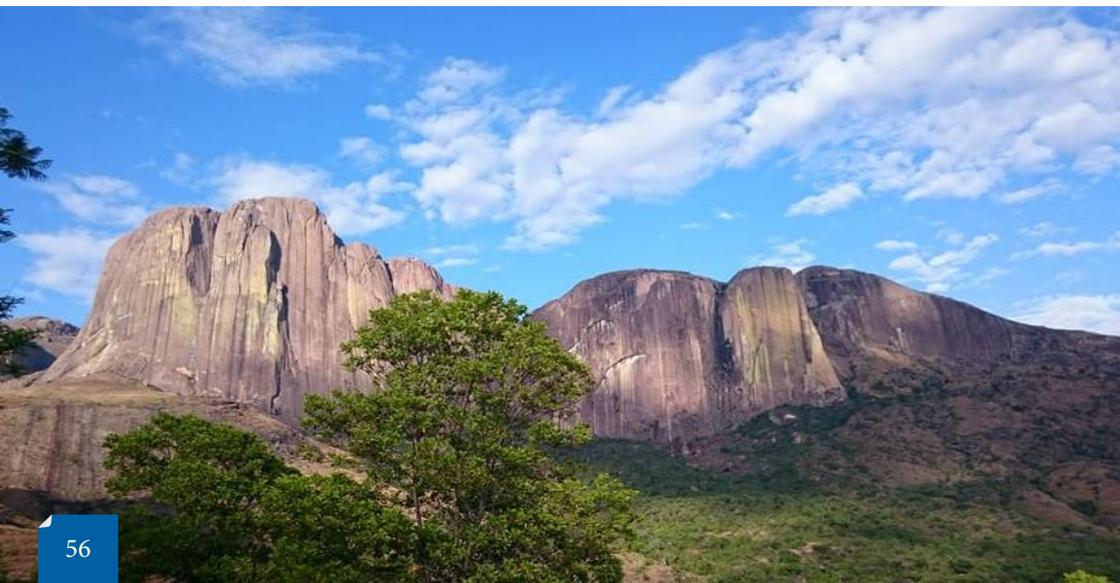
En développant des services auprès de ses membres afin de mieux répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés, elle apporte une réflexion nouvelle dans les débats locaux, nationaux, européens et internationaux.

L'association est organisée en 4 collèges représentant toute la diversité urbaine : métropoles et communautés urbaines, communautés

d'agglomération, villes, et villes et communautés d'Ile-de-France. Elle est administrée par un conseil d'administration de 38 membres et un bureau de 14 élus.

Pour travailler les dossiers et préparer les prises de position, France urbaine dispose de commissions thématiques présidées par des élus et de groupes de travail ou projet mis en place au gré de l'actualité pour être force de proposition sur des questions à contenu technique.

Elle dispose en outre de moyens d'information performants : un site internet vitrine de l'action de l'association couplé à un Réseau Social d'Entreprise pour échanger entre adhérents, une newsletter hebdomadaire « Territoires urbains », un fil twitter @France_urbaine pour suivre en continu l'action de l'association, des études, des enquêtes flash pour recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur des sujets d'actualité et des événements phares comme la Conférence des Villes, les Journées nationales de France urbaine ou la Journée Finances des élus urbains.



La France à Madagascar

AFD



L'Agence Française de Développement est le principal opérateur de la politique d'aide au développement française. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer. Elle est présente dans 108 pays via un réseau de 85 agences.

Présente depuis 75 ans à Madagascar, l'AFD agit pour réduire la pauvreté et soutenir le développement économique. Ses principaux axes d'intervention sont : (i) promouvoir un urbanisme durable ; (ii) améliorer la production agricole et préserver l'environnement ; (iii) revenir à une éducation et

formation de qualité ; (iv) accompagner le secteur privé et (v) soutenir les actions à Madagascar des ONG et collectivités françaises. Depuis 2016, elle cible également le renforcement des collectivités locales décentralisées et l'amélioration du fonctionnement de la justice.

Contact :

afdantananarivo@afd.fr
+261 20 22 200 46 à 48
www.afd.fr

Alliance Française



L'Alliance française a été fondée à Paris en 1883 à l'initiative de personnalités illustres (Jules Verne, Louis Pasteur, ...). Elle regroupe aujourd'hui plus de 800 associations de droit local à travers le monde. Ce mouvement international prend pied en 1947 à Madagascar avec la création de l'Alliance française d'Antananarivo, pour se développer jusqu'à atteindre 29 associations. Ce réseau associatif qui maille le territoire malagasy se donne trois grandes missions que sont l'enseignement du français à tous les publics, la promotion et la diffusion d'événements

et de biens culturels, et la lecture publique. L'Alliance française à Madagascar a été reconnue association d'utilité publique en 2012. Elle est en 2016 le premier réseau mondial par son nombre d'apprenants de français (27 000), et par son volume d'activités de lecture publique (47 000 adhérents pour 309 000 prêts de documents). Elle continue de développer ses activités notamment grâce à l'implication de ses administrateurs bénévoles, mais aussi grâce à ses nombreux partenaires publics et privés.

CAMPUS FRANCE



L'Agence Campus France est un opérateur du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ses deux missions principales sont la mobilité étudiante et la promotion de l'enseignement supérieur français. L'Espace Campus France Madagascar a ouvert ses portes en 2007; il propose une large gamme de services pour les étudiants malgaches, titulaires de diplômes locaux qui souhaitent intégrer l'enseignement supérieur français (postbac +). Il existe 6 lieux :

- le bureau central à Antananarivo
- cinq points relais dans les Alliances françaises de province: Tamatave, Antsiranana, Tuléar, Majunga,

Fianarantsoa. Actuellement ce sont près de 4000 étudiants malgaches qui sont sur le territoire français, en cours de cursus.

Contact :

cefcontact@institutfrancais-madagascar.com
www.madagascar.campusfrance.org

CIRAD



Le Cirad, «Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement» est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes.

A Madagascar, le Cirad conduit des recherches pour valoriser l'exceptionnelle biodiversité malagasy, gérer les services environnementaux et promouvoir une approche agro écologique pour une agriculture durable. Ces activités sont

menées en partenariat au sein de deux dispositifs «Systèmes de production d'altitude et durabilité (SPAD)» et «Forêts & Biodiversité», avec les principales institutions de recherche, les universités et les acteurs du développement. Le Cirad contribue également à différents observatoires au service du développement et des politiques publiques (foncier, filières, agricultures du monde, etc.) et collabore aux réseaux régionaux pour la qualité des produits, la sécurité et la sûreté sanitaire, les maladies animales émergentes et le développement territorial dans l'océan Indien.





France Volontaires



France Volontaires est la plateforme associative française d'envoi de volontaires en mission à l'international. Elle assure une mission d'intérêt général en apportant son appui à l'information et à l'orientation des personnes souhaitant s'engager.

Présente depuis 1995 à Madagascar, France Volontaire facilite l'accueil, l'intégration, l'échange de pratiques et la mise en réseau des volontaires. Vis-à-vis des partenaires locaux et nationaux, elle les informe de l'offre française de volontariat.

IFM



Acteur incontournable de la vie culturelle de la capitale malagasy et de l'ensemble du pays, l'Institut Français de Madagascar est un espace d'accueil pour la coopération culturelle, universitaire et scientifique ainsi que pour la promotion de la francophonie. Il offre à son public toute l'année une programmation réunissant des propositions artistiques, scientifiques, littéraires et intellectuelles variées. L'IFM est également, à travers sa médiathèque, un

lieu d'information et de documentation.

Contact :

contact@institutfrancais-madagascar.com
Tél : (+261 20) 22 213 75 / 22 236 47
www.institutfrancais-madagascar.com

IRD à Madagascar



Un acteur majeur de la recherche pour le développement

Organisme pluridisciplinaire reconnu internationalement, travaillant principalement en partenariat avec les pays en développement, l'Institut de recherche pour le développement est un établissement public placé sous la double tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Affaires étrangères et du Développement international. Il porte, par son réseau et sa présence structurée dans une cinquantaine de pays, l'originalité de sa démarche de recherche, d'expertise, de formation et de partage des savoirs au bénéfice des territoires et pays qui font de la science et de l'innovation un des premiers

leviers de leur développement.

L'IRD est présent à Madagascar depuis soixante-dix ans. Il y a renforcé son partenariat avec les institutions de recherche et les universités malgaches. Ses activités couvrent la totalité de l'île et portent sur des domaines divers : sciences sociales, anthropologie, économie, gouvernance, démographie, santé, épidémiologie, agro-écologie, sciences marines, observatoires sociaux et thoniers.

Le protocole de coopération scientifique signé avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique malgache en 2013, définit les conditions de partenariat et les thématiques prioritaires nationales.

MNHN à Madagascar



Au carrefour des sciences de la terre, de la vie et de l'homme, le Muséum se consacre quotidiennement – et ce depuis près de 400 ans – à la nature et à ses relations avec l'espèce humaine. Riche de son histoire, au cœur de l'actualité, le muséum travaille aussi pour l'avenir...

Cinq missions pour connaître et préserver la nature. La prise de conscience environnementale et la sauvegarde de la planète sont au cœur des débats contemporains. Totalement engagé sur ces questions, le Muséum occupe une position de référence grâce à des missions variées : la recherche fondamentale et appliquée, la conservation et l'enrichissement des collections, l'enseignement, l'expertise et la diffusion des connaissances.

Centre de recherche, le Muséum s'appuie sur des travaux en laboratoire et des expéditions dans le monde entier, un grand éventail de disciplines, des collections exceptionnelles et une expertise

reconnue. A travers l'enseignement ou les actions de diffusion, il a également pour mission de partager ses savoirs. Avec un objectif clair : rendre les connaissances sur la nature accessibles à tous et sensibiliser le plus grand nombre à la protection de notre planète.

Depuis octobre 2017, il partage une représentation conjointe avec l'IRD à Madagascar.

Contact :

Représentation de l'IRD/MNHN à Madagascar
Près Lot VB 22 Ambatoroka
B.P. 434 - 101 Antananarivo Madagascar
Tél. : +261 20 22 330 98
Fax : +261 20 22 369 82
Courriel : madagascar@ird.fr
www.madagascar.ird.fr

Service de Coopération et d'Action Culturelle – Ambassade de France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

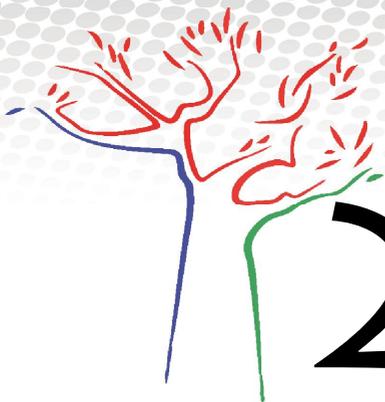
Le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) est un service de l'Ambassade de France à Antananarivo, chargé de mettre en œuvre la coopération bilatérale entre la France et Madagascar. Il définit la stratégie de coopération, identifie les besoins et les moyens d'actions et coordonne les différents acteurs de cette politique. Ces actions sont menées dans le cadre du Document Cadre de Partenariat (DCP) sur la période 2016-2019.

Pour intervenir sur ses axes prioritaires : Enseignement Supérieur et la Recherche, la Culture et promotion de la francophonie, la coopération pour le développement à travers le soutien à la société civile, à la gouvernance démocratique et la coopération Décentralisée, le SCAC dispose de plusieurs moyens d'actions : des outils budgétaires

permettant le financement de nombreux projets, des moyens techniques permettant d'apporter une expertise, ainsi que la délivrance de bourses du gouvernement français.

Enfin, la mission du SCAC est de mettre en relation et d'animer le réseau des différents acteurs de la coopération française à Madagascar, coopération protéiforme mise en œuvre par l'Ambassade et ses différents services, mais également l'Agence Française de Développement (AFD), les Instituts de Recherche MNHN (CIRAD, IRD, Institut Pasteur), le Réseau des Alliances Françaises, l'Institut Français de Madagascar, France Volontaires, les coopérations décentralisées et les ONG françaises présentes à Madagascar.





2^{EMES} ASSISES

DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
DES COLLECTIVITÉS
MALAGASY ET FRANÇAISES

A n t a n a n a r i v o

05-06-07 mars 2018



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fiteavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE LA DÉCENTRALISATION



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fiteavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
À MADAGASCAR



commission
nationale de la
coopération
décentralisée



Association des Maires
des Grandes Villes
de Madagascar

Association
des Chefs
de Région

Crédit photo : madamovie

Maquette et mise en page :



Connexion wifi offerte par :

